

PROCÈS-VERBAL

du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à La Croisée, sous la présidence de M. Hervé Charnallet, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 25

Nombre de conseillers votants : 29

Date de convocation : le 3 mars 2023

Date d'affichage : le 3 mars 2023

Étaient présents :

M. Charnallet, Maire

M. Bardot, M. Béquart, Mme Bresset, M. Dupon, Mme Grenier, M. Jutteau, Mme Léonard, adjoints au maire,

Mme Allard, Mme Beschi, Mme Bion, M. Breuzin, Mme Cochard, M. Cornille, Mme Deloizy, M. Gagnière-Moreux, Mme Gherbi, Mme Jutteau, M. Lang, Mme Le Pellec-Muller, M. Picard, Mme Sauvaget, M. Sévec, M. Stenger, conseillers municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s ayant donné pouvoir :

M. Béchaud à Mme Léonard

Mme Chevré à M. Béquart

Mme Colin à M. Dupon

M. Lesieur à Mme Le Pellec

Secrétaire de séance : M. Philippe Sévec

Les élus minoritaires de la liste Orgeval Cap Renouveau et les conseillers minoritaires indépendants n'adopteront aucun procès-verbal au motif qu'ils désapprouvent le mode de consultation en mairie des PV et de la documentation des délibérations qui ne garantit pas que tous les élus minoritaires aient pu consulter ces documents avant le vote alors même que leur envoi par courriel avec la convocation du conseil le permettrait.

Monsieur le Maire

Bienvenue à tout le monde pour ce premier conseil municipal de l'année. Avant de commencer le conseil proprement dit, je vais vous présenter madame Christa Nizet, qui est notre nouvelle directrice générale des services depuis le 16 janvier. Madame Nizet a déjà pris la pleine mesure de son poste. On va commencer par l'appel ;

Le secrétaire sera Pascal Sévec.

J'ai une information à vous donner en début de conseil, c'est une modification qui est faite à la demande de la préfecture. Vous savez que quand on avait eu le départ de Genève Kolodkine, nous sommes restés un certain temps à 7 adjoints au lieu de 8, ensuite nous avons eu le plaisir d'accueillir Juliette Colin comme adjointe et pendant cette période intermédiaire, il y a eu une erreur d'inscription sur la numérotation des adjoints. Donc Michel Bardot, qui était septième est numéro six et Jordanne Bresset, qui était sixième est numéro sept dans la réalité. La modification a été effectuée et la préfecture nous a demandé de la signaler officiellement en conseil municipal.

Nous passons à l'ordre du jour. Nous avons un conseil un peu chargé, comme vous avez pu le constater, donc je vous demande d'essayer d'être succincts et précis dans les temps de parole pour que l'on puisse tous avancer et avoir une soirée positive.

OBJET : PROCÈS-VERBAUX DES 18 OCTOBRE ET 8 DECEMBRE 2022**Monsieur le Maire**

On a deux procès-verbaux, on est arrivés à jour, vous vous souvenez que l'on avait pris du retard. Le procès-verbal du 18 octobre notamment. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces procès-verbaux ?

Madame Annie Sauvaget

Je ne participe pas aux votes, je n'ai pas eu le temps de lire les procès-verbaux.

Monsieur le Maire

D'accord. Pas de réflexions particulières ? Nous prenons acte du fait que nous avons vu ces procès-verbaux. On vote le fait qu'on les a vus. On adopte.

Il est 19 h 05, Aude Beschi arrive.

Délibération n° 2023 -01**OBJET : DÉCISIONS DU MAIRE****Madame Annie Sauvaget**

J'ai une question par rapport aux décisions, la 2023-02, sur le déménagement, le service technique est dans les nouveaux locaux, c'est ça ?

Monsieur le Maire

Oui c'est bien ça.

Madame Annie Sauvaget

Pouvez-vous nous donner une information sur les différents emplacements des différents services municipaux s'il vous plaît ? Parce qu'il y a eu des modifications entre l'urbanisme et le scolaire.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas l'objet de la délibération, mais effectivement il y a eu quelques changements. Le service technique a été regroupé dans les locaux au 119, allée des Lauriers car on a besoin de faire des travaux de rénovation dans les locaux du service technique actuel. L'urbanisme est arrivé dans les locaux de la mairie à l'ancien emplacement du service scolaire, le service scolaire a été rapproché des écoles, cela lui permet de se regrouper et d'être plus près de l'école Pasteur, la communication est inchangée, je crois que c'est tout ce qu'il y a eu comme changement.

Monsieur Philippe Cornille

C'est une question concernant la décision numéro 2023-02, concernant la défense des intérêts de la commune concernant l'affaire Montfort. Est-ce que vous pouvez nous donner quelques explications concernant cette situation ?

Monsieur Christian Juttau

On ne peut pas en dire beaucoup puisque cette affaire va passer au tribunal le 10 mai, on avait effectivement établi un procès-verbal sur lequel on avait constaté un certain nombre d'infractions. Pour cela il faut que l'on se constitue partie civile, l'avocate de la commune s'est constituée auprès du tribunal afin de pouvoir défendre les intérêts. Ceci étant dit, on a reçu un autre courrier de monsieur Montfort, dans lequel il commence à faire preuve d'ouverture vis-à-vis d'une possible négociation ou en tout cas d'une discussion. Tout n'est pas perdu dans cette affaire, mais ce n'est pas fini.

Madame Aude Beschi

J'avais une question concernant les défibrillateurs. Il y avait déjà, en 2019, une attribution de 2 défibrillateurs financés par le Lion's Club Poissy pincerai, merci à eux. En 2020, j'avais demandé quand ils seraient installés. La décision avait été prise lors du précédent mandat, qu'ils seraient installés, le premier, à Montamets, à proximité du restaurant Val Rose ; et le deuxième, avec l'accord de madame Devèze, maire de Morainvilliers, sur la place de Bures, à proximité du quartier des Feugères pour Orgeval. Je voulais savoir où on en est pour ces deux défibrillateurs qui étaient, déjà en 2020, dans les placards de l'hôtel de ville.

Monsieur Michel Bardot

Ils ne sont pas dans les placards parce qu'on ne les a pas encore commandés. [...] On a décidé, avec la maire de Morainvilliers et le maire d'Orgeval de mettre un défibrillateur. Ils l'auront, mais pour l'instant ils ne sont pas dans un local. Ils ne sont pas encore commandés. C'est une question de temps, parce qu'à Morainvilliers ils n'ont pas trouvé l'endroit exact parce qu'il faut une sortie d'électricité. Donc actuellement, c'est en attente.

Madame Aude Beschi

Cela aurait été bien que ce soit la même version en 2019, en 2020 en 2021, Madame l'ancienne DGS nous avait fait part d'autres informations.

... Et j'espère que nous allons trouver des arrivées d'électricité, que ce soit à Montamets ou à Bures, car il me semble qu'il y a des fils électriques un peu partout dans la ville.

Monsieur le Maire

C'est dommage de me poser des questions sur les défibrillateurs au moment des décisions du maire. Venez nous interroger à la mairie, on réglera ce qu'on peut régler, ce n'est pas vraiment le sujet, mais c'est un sujet important, il s'agit de la santé des gens donc je suis d'accord. Seulement, essayons de l'organiser pour avancer, venez prendre rendez-vous et on en parle.

Madame Aude Beschi

[Pas de micro, inaudible 22:40]

Madame Armande Le Pellec-Muller

J'ai deux questions. La première concerne la convention, décision 2023-01, très rapidement je ne reviendrai pas sur l'intérêt puisqu'il est évident. Ce dispositif est inscrit dans le plan de lutte contre la précarité étudiante, donc il ne fait pas de doute que c'est intéressant. J'avais déjà posé la question pour avoir un petit bilan rapide, puisque nous avons déjà eu une expérience en 2022 et j'aurais aimé pouvoir être sur cette dynamique du bilan rapide.

La deuxième question est sur la décision 2023-15 concernant la mission de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des jardins familiaux qui est confié au cabinet Foncier Experts à hauteur de 7 163 €. Je demande juste une précision sur le type d'accompagnement un peu concret et, en termes de compétence, au fond, qui ne peut pas être mobilisable au sein de la mairie.

Monsieur le Maire

Pour la première question, je pense qu'il faut mettre ce sujet au menu de la prochaine commission sur la santé et sécurité, parce qu'effectivement cela mérite d'être abordé pour faire un bilan et voir ce qu'il en est, à quel niveau c'est profitable.

Pour l'aménagement des jardins, Jean-Luc peut nous en dire un mot ?

Monsieur Jean-Luc Béquart

Pour l'aménagement des jardins, il y a deux lots. Le deuxième lot qui consiste à planter des arbres, à faire des aménagements de jardins, mais auparavant, le lot numéro 1, c'est du VRP. Et là on a besoin d'un bureau d'études, d'un géomètre, pour aplanir le sol et préparer l'ensemble du terrain. Ce bureau d'études foncier gère la maîtrise d'œuvre des deux lots.

Madame Aude Beschi

J'ai évoqué les défibrillateurs puisque dans vos décisions, celles dont nous parlons actuellement, il y a la décision 2023-14 que vous avez prise le 8 février 2023, à propos de l'avenant au contrat de maintenance des défibrillateurs pour l'ajout de ceux de la salle Claude-Rich. Donc c'était bien à propos me semble-t-il.

Monsieur le Maire

Nous pouvons prendre acte des décisions qui ont été prises.

Délibération n° 2023-02

OBJET : FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Monsieur le Maire

Je ne prendrai évidemment pas part au vote. Il y a trois ans, lors de la mise en place du conseil municipal, nous avons décidé de ne pas reconduire le système qui existait avant, de remboursement des frais de représentation du maire, parce qu'une des raisons était que le système qui était en place avec l'équipe précédente ne me paraissait pas très satisfaisant. C'était un remboursement forfaitaire qui couvrait tous les frais. Autrement dit, qu'il y ait activité de représentation et frais engagés ou pas, ça se traduisait de toute façon par un supplément à l'indemnité du maire. Ce qui revenait à dire que l'indemnité était majorée d'un montant fixe mensuel, quel que soit le niveau de frais. Donc on avait décidé de ne pas adopter ce schéma-là. Pendant les trois premières années, j'ai assumé seul les frais de représentation que je suis amené à engager. Et là j'en suis arrivé à un niveau, je me suis rendu compte, notamment en ce début de l'année 2023, que ça faisait vraiment beaucoup. J'ai donc demandé aux services d'étudier un système de remboursement qui ressemblait plus à ce que j'ai vécu dans mon entreprise, qui est de faire une note de frais. On marque le nom de la personne, on explique les raisons de la note, on la présente et on est remboursé.

L'autre solution proposée, c'est de laisser envoyer les notes d'un éventuel restaurant à la mairie, et c'est cette dernière qui paye. Sauf que là, ce sont les restaurateurs qui souffrent parce que ça les contraint à venir à la mairie et sont payés après deux mois avec un certain nombre de justificatifs, c'est très compliqué et ça pose une autre question, qui fait d'ailleurs l'objet de l'amendement qui nous a été soumis sur les avantages en nature. Parce que c'est une façon de faire payer la mairie et d'éliminer complètement l'analyse des frais du maire. Donc le schéma qui vous est proposé revient à travailler sur quelque chose de beaucoup plus simple. Avant d'aller plus loin dans la délibération, je voulais vous dire que nous avons reçu - vous le savez tous, d'ailleurs - une proposition d'amendement soumise par madame Sauvaget. Madame Sauvaget vous voulez nous en dire un mot peut-être ?

Madame Annie Sauvaget

Vous avez raison d'aborder ce sujet, cela fait partie de la transparence à fournir aux élus et aux Orgevalais quant aux dépenses du maire pour sa représentativité. L'amendement que j'ai proposé est une demande de rectification de 2 ou 3 points de votre délibération.

Le constat : dans les nouvelles règles de déontologie des conseillers municipaux, ce sujet des frais de représentation du maire est encadré de la façon suivante : le premier point est qu'il doit y avoir non pas une définition point par point des dépenses, mais un cadre donné. Celui-ci est complètement absent de la délibération. Ce cadre est absent de la délibération, donc je suggère de fournir ce cadre. Le deuxième point que je souhaite rectifier est la façon de rendre compte de ces frais de représentativité. Ils ne sont pas, comme vous le proposez, selon une périodicité annuelle (rendre compte une fois par an), et que vous proposez de rendre compte lors de commissions finances ou au

conseil municipal. La commission finances n'est pas représentative du conseil municipal puisque vous avez deux conseillers exclus de toute commission. Donc la commission des finances à quatre membres n'est absolument pas représentative. Ma proposition d'amendement est celle-ci : rectifier le texte de la délibération, là je vais rentrer dans les propositions que j'ai faites. Votre délibération parle d'un décret de 2016 alors qu'il y a un décret sorti en février 2023, qui est donc beaucoup plus récent, par le conseil d'État que je cite dans mon amendement, qui propose exactement ce que je viens de dire. Les personnes retrouveront facilement sur internet le décret du conseil d'État en février 2023 sur les frais de représentation du maire.

Ma première proposition, c'est de faire suivre la mention indiquée dans votre délibération, de changer le décret de 2016 à celui de 2023, qui justifie le fondement juridique.

La deuxième, c'est de remplacer dans votre texte les termes suivants : « en sera fait état en commission de finances ou en conseil municipal » remplacer cela par « figurera en annexe du tableau des décisions du maire avec la même périodicité que celle-ci », c'est-à-dire qu'à chaque conseil municipal le maire est tenu de présenter au conseil les décisions qu'il aura prises et qu'il a autorité pour prendre. Mais il doit les présenter en conseil municipal. Je propose que, lorsque vous aurez recours à des frais de représentativité, qu'ils soient systématiquement et automatiquement inclus juste après les décisions. Ce sera transparent, évitera des questions, des débats, etc.

La conséquence, si elles n'apparaissent pas, est que toute personne, élue comme habitant, est en droit de demander autant de fois qu'il le souhaite une justification de ces frais. Ma suggestion est celle-ci : rajouter les frais à la suite des décisions du maire à chaque débat.

Ma troisième proposition est soit de procéder aujourd'hui au vote de cette délibération, soit de reporter cette délibération pour la prochaine séance, du moins celle qui sera dédiée au vote du budget primitif. Pourquoi ? parce qu'un vote du budget primitif impose que soit fourni l'état des indemnités nominatives. Chaque élu doit présenter l'état de ses indemnités, en euros et en avantages en nature. Il me semble que pour cadrer les frais de représentativité, cette note nominative de vos indemnités indique forcément vos différentes fonctions, de maire, de président des différentes commissions, de représentant communautaire, c'est bien ces fonctions-là, et non pas d'autres fonctions représentatives de partis politiques qu'il vous appartient de choisir qui sont concernées par vos notes de frais. Pour cadrer le bon exercice de vos notes de frais et éviter toute discussion, tout échange, etc., d'appuyer le cadre d'exercice de ces notes de frais sur les notes de représentativité réglementaire qui dit que vous êtes maire, conseiller communautaire, président de tel ou tel syndicat. J'espère que j'ai été claire. Dans mon amendement il y a toutes ces propositions.

Madame Armande Le Pellec-Muller

La première question que nous souhaitons poser, c'était un peu plus d'éclaircissements et vous les avez donnés au début de votre présentation. Je suppose que l'enveloppe de 5 000 €, c'est une enveloppe maximale ?

Monsieur le Maire

Oui.

Madame Armande Le Pellec-Muller

Et c'est en fonction de l'usage que vous ferez de ces moyens au regard de vos besoins. Dernier sujet, nous souhaiterions, selon les options que vous allez retenir au regard de l'amendement présenté par Annie Sauvaget, que pour chaque exercice comptable au moins, l'utilisation de ces fonds devraient être présentés à la fois en commission des finances et en conseil municipal. Par ailleurs, nous soutenons l'amendement déposé par Annie Sauvaget. Notamment, nous trouvons qu'il y avait de l'intérêt, y compris pour vous en termes de transparence, d'utiliser cette annexe au tableau des décisions du maire avec la même périodicité. On trouvait que c'était un cadrage qui pouvait être utile à tout le monde.

Madame Aude Beschi

Je soutiens également la proposition de madame Sauvaget. J'avais une question qui s'adresserait à Madame la DGS, qui voudra bien reprendre dans les archives les chiffres du dernier mandat. Je n'ai pas du tout souvenir que les frais de notre précédent maire, monsieur Tasset, fonctionnaient comme ça. Je me souviens d'une enveloppe effectivement forfaitaire et annuelle payée sur présentation de facture. Nous avons eu d'ailleurs un conseil municipal assez enjoué car un conseiller municipal, monsieur Louvet avait demandé à voir ces factures qui étaient apparemment difficiles à montrer.

L'anecdote étant passée, je souhaiterais savoir également de quels frais s'agit-il. Je me souviens, en ce qui concerne notre précédent maire, qu'il s'agissait des frais d'habillement, de pressing et tous frais relatifs à ceci et non pas les frais de bouche. J'aimerais savoir si Madame la DGS pourra regarder si les frais de bouche étaient comptabilisés en dehors de cette enveloppe pour le précédent maire et je voudrais qu'elle nous rappelle le montant qui, je peux me tromper, était de l'ordre de 1 500 € par an. Je voudrais, à toutes choses comparables bien sûr, que l'on puisse avoir plus d'informations, de quoi comparer. Bien évidemment, tout a augmenté mais il s'agit toujours de la même fonction de maire d'Orgeval et non pas de maire Horizons. Je souhaiterais aussi qu'il soit bien stipulé, comme l'a dit madame Sauvaget, que lorsque vous représentez un parti politique ou lorsque vous représentez la commune dans l'exercice de vos fonctions de maire, ce ne soient pas les contribuables qui payent pour la représentation d'un parti ou pour une campagne électorale, quelle qu'elle soit. Je ne suis pas du tout contre le fait que le contribuable orgevalais paye vos frais de représentation, cela me paraît tout à fait normal, de plus c'est la loi. En revanche, il faut effectivement encadrer ceci de manière transparente.

Madame Annie Sauvaget

Un point de précision bref, mais important. Concernant les frais de bouche, ils sont acceptés, selon le décret du conseil d'État 452-521 du 8 février 2023. Je retransmettrai, et c'est sur l'amendement que tous les élus ont reçu. Les frais de bouche sont comptabilisés dans le cadre des dépenses, à la condition que figurent les noms et les fonctions des personnes invitées de façon à rapprocher le nom de ces personnes de vos fonctions électives présentes dans la fiche que l'on demande de rajouter, les détails nominatifs de ces indemnités, puisque ces indemnités sont données au regard des différents mandats d'élus. En euros et en nature.

Madame Armande Le Pellec-Muller

Nous n'avons pas détaillé notre position, simplement parce que dans le décret l'ensemble des informations sont portées et évidemment nous attendrons le premier retour sur l'usage de ces frais de représentation pour demander un certain nombre d'informations à madame la DGS.

Monsieur le Maire

Je pense que j'ai bien compris, j'ai l'impression d'être coupable avant d'avoir commencé. Je ferai bien attention à mentionner si je prends un café gourmand sur mes notes de restaurant. Mais plaisanterie mise à part, je crois qu'il faut rester simple et honnête dans l'ensemble. Dans la lecture du texte que m'a soumis madame Sauvaget, il y a un certain nombre de choses intéressantes. Le rappel du décret de la loi de 2023 est intéressant. Cette histoire tient au fait, vous le savez tous, qu'il y a eu des soucis à la mairie de Paris, avec refus de communication des notes de frais, ce que je ne comprends pas, mais peu importe. Mais il est évident qu'une note de frais digne de ce nom, c'est un ticket de restaurant sur lequel il y a marqué derrière « j'ai vu le maire ou le président de la communauté urbaine, j'ai déjeuné avec lui et j'ai dépensé tant et voilà le sujet du jour ». On met cela dans un classeur, et ce n'est pas consultable sur la base d'un tableau car on fait travailler les services de conseil municipal. En revanche, c'est consultable par la population et par les membres du conseil municipal quand vous voulez ! Il suffit de venir à la mairie, vous aurez un classeur, et si vous voulez le consulter tous les jours vous aurez la possibilité de venir tous les jours, c'est la loi. Sur cet aspect-là, je ne vais pas compliquer la procédure avec ce rajout [de tableau], surtout que la base des conseils municipaux est sur une fréquence irrégulière et on dira « tiens là le maire est allé beaucoup au restaurant » parce que vous allez voir trois notes, et puis le mois suivant vous allez voir zéro, ça n'a aucun sens. Il faut être certain que ces documents existent, ils seront annotés et tenus. On a mis 5 000 € parce qu'on s'est référés à quelques communes, mais ce n'est pas du tout l'ordre de grandeur des montants. Le sujet pour lequel je m'en suis préoccupé aujourd'hui, c'est à cause du mois de janvier avec les vœux du maire et ce n'était plus possible pour moi. Mais dans les trois ans passés, je ne m'en suis pas rendu compte en étant raisonnable. Sur la teneur des frais en eux-mêmes, ce sont des frais d'essence, me faire rembourser un plein d'essence de temps en temps, parce que j'utilise beaucoup ma voiture, hors d'Orgeval je précise, parce que dans Orgeval je n'y ai pas droit et je ne le ferai pas, et une note de restaurant quand j'invite madame Zammit-Popescu, un maire d'une commune voisine pour discuter d'un sujet ou d'un conseil départemental.

Nous ne voterons pas l'amendement en lui-même, nous voterons le texte de la délibération avec les précisions suivantes, la mention du décret de 2023 sera ajoutée. Je rappelle et je communiquerai sur

la façon dont nous mettrons à disposition, mois par mois, jour par jour ou à la semaine, comme vous le souhaitez, les documents pour pouvoir les consulter au fil de l'eau. Et troisième point tout aussi intéressant, nous aurons au prochain conseil municipal, au moment du budget, comme le rappelle le texte, l'état des avantages en nature – c'est-à-dire peut-être deux ou trois notes de restaurant que j'ai demandé à la mairie de payer directement. Voilà ce que je vous propose pour ce schéma-là.

On aura un premier point avec une discussion officielle sur ce sujet dans un mois, lors du prochain conseil municipal. Ensuite je suis à votre disposition pour en parler, sur la base d'interrogations que vous pourrez me faire, si vous souhaitez venir consulter ces documents au jour le jour.

Ceci étant dit, je vous propose la délibération suivante, d'accepter qu'une enveloppe annuelle de 5 000 €, il faut entendre de 5 000 € maximum, soit accordée à Monsieur le Maire au titre des frais de représentation ; de prendre note qu'annuellement, après clôture de l'exercice, il en sera rendu compte en commission des finances et au conseil municipal ; de préciser que toute personne sera en droit d'en faire la demande autant de fois que souhaité, c'est typiquement l'objet du décret 2023 ; de préciser que l'imputation budgétaire est la nature 6257, c'est le numéro du code ; et de donner tout pouvoir au maire ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

Quelqu'un souhaite-t-il voter contre ? Deux.

J'ai tout dit sur le sujet. Voilà les outils que vous aurez pour vérifier. Quelqu'un s'abstient ? Cinq. Et les autres sont pour, je vous remercie.

Monsieur le Maire

Vous pouvez préciser pour notre DGS, les votes contre : M^{me} Bion et M^{me} Sauvaget ; les abstentions : M. Lang, M. Cornille, M^{me} Le Pellec et M. Sévec.

Madame Armande Le Pellec-Muller

Également le pouvoir que j'ai pour monsieur Lesieur

Monsieur le Maire

C'est noté. Et Aude Beschi.

Délibération n° 2023-03

OBJET : MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LES EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

M. le Maire

Le RIFSEEP, c'est le régime indemnitaire qui concerne les fonctions, les suggestions, l'expertise et l'engagement professionnel. En application du dispositif du 16 décembre 2014 instaurant la mise en place de ce nouveau dispositif qui permet de tenir compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, la commune d'Orgeval a délibéré en juin 2018 pour instaurer ce nouveau régime indemnitaire. Le conseil municipal avait fixé la liste des agents communaux qui relevaient des cadres d'emploi concernés par cette mesure, et qui avaient été inscrits au tableau des effectifs en 2018. Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil municipal a décidé la création d'un poste de coordinateur, recruté sur le grade d'éducateur de jeunes enfants. N'ayant pas fait l'objet d'une inscription au tableau des effectifs jusqu'à ce jour, il convient de définir le régime indemnitaire applicable à ce grade nouvellement pourvu. Voilà pourquoi on demande cette inscription pour cette personne. Il vous est proposé d'étendre le RIFSEEP au cadre d'emploi d'éducateur des jeunes enfants selon les modalités d'attributions existantes. Je pense qu'on est tous d'accord sur ce sujet. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci pour cette personne et pour cette régularisation.

Délibération n° 2023-04

M. le Maire

Cela concerne Grand Paris et Seine-et-Oise. La CU. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions, j'ai choisi un certain nombre de points synthétiques à aborder. Vous connaissez les chiffres, la communauté urbaine, le choix a été fait il y a quelques années qu'Orgeval s'y inscrit, c'est 73 communes, un peu plus de 400 000 habitants, donc c'est la plus grosse EPCI de France qui va de Poissy à Mantes-la-Jolie. Particularité désagréable pour Orgeval, nous sommes représentés par une seule personne, c'est moi. C'est-à-dire que je dois assister au maximum de commissions pour avoir des informations. Si on compare avec une ville comme Poissy qui doit avoir 10 ou 11 inscrits, comme Mantes-la-Jolie qui doit avoir une dizaine d'inscrits également ou comme les Mureaux, ils peuvent se partager le travail, assister à plus de commissions et avoir plus d'informations. C'est assez difficile, je dois dire que ça me prend beaucoup de temps. À la demande de la présidence de la commission accessibilité qui me donne un travail supplémentaire – je ne regrette pas, parce que c'est un sujet passionnant.

C'est pour vous dire que, par rapport à une certaine époque, Orgeval est bien représentée au maximum de mes efforts à la communauté urbaine, avec une action auprès de tous les maires et de tous les organes de direction, ce qui est quand même important pour avoir des nouvelles à Orgeval. Point marquant, vous savez que la communauté urbaine présentait des comptes en difficulté jusqu'à l'année dernière, ce qui a fait l'objet d'une correction sur la base de la création d'une taxe qu'on a tous payée sur nos impôts cette année. La création d'une taxe de 6 points a permis d'apporter un peu plus de 40 millions d'euros à la communauté urbaine et de la ramener à un pseudo équilibre. Je dis « pseudo équilibre », car ils sont toujours très forts pour nous annoncer que l'avenir ne sera pas radieux. Mais c'est quand même une situation intéressante. Sur la base de cette création d'impôt, les travaux qui sont engagés, des perspectives et d'investissements qu'ils ont, une de mes tâches c'est justement d'insister pour que la communauté urbaine utilise cette capacité d'investissement pour faire ce qu'ils doivent faire pour nous accompagner, notamment sur la zone des Quarante-Sous, sur les infrastructures routières, sur les trous de chaussée, sur un certain nombre de choses, de cette façon-là. C'est mon travail quotidien. Pardon pour André, qui a beaucoup travaillé sur la CLECT, pardon pour Nadine qui travaille également sur la CLECT et sur les subventions, et pardon pour Christian Jutteau qui lui aussi fait un travail important avec la communauté urbaine.

Deuxième point important, qui est bon à savoir sur l'année, puisqu'on parle d'un bilan sur l'année et qui nous concerne tous, la communauté urbaine a sollicité toutes les communes il y a quelques semaines pour demander si nous souhaitons reprendre les compétences voirie dans la commune. Reprendre les compétences voirie, pour résumer et pour que tout le monde comprenne, ils sont interpellés tous les jours pour des problèmes de voirie. Vous connaissez le principe de subsidiarité ? C'est de dire « il faut faire par le plus près du problème et traiter le problème au plus près ». Typiquement, s'il y a un trou à boucher dans une rue à Orgeval, le bon sens voudrait que ce soit nous qui le fassions et non pas que ce soit à la base d'un coup de fil à Aubergenville avec une répercussion en cascade. La difficulté pour reprendre ce schéma c'est que, depuis cinq ans, ils nous ont dégradé les routes. C'est-à-dire qu'on les leur a laissées dans un état peut-être pas extraordinaire, mais la gestion de la communauté urbaine depuis quelques années, le constat que l'on fait tous, c'est que ça s'est dégradé. Donc, la reprise par Orgeval de cette façon-là, d'abord c'est réapprendre, réembaucher, réinvestir, donc dépenser notre argent à tous, l'argent des Orgevalais pour nous remettre à niveau et ensuite commencer par réparer ce qu'eux n'ont pas fait pendant cinq ans. Le simple fait de nous redonner ce cadeau empoisonné, c'est nous obliger à dépenser tout de suite pour remettre à niveau. Parce que là, autant je peux taper du poing sur la table, demander des choses à la communauté urbaine, autant si je dis à tous les Orgevalais « eh bien voilà c'est formidable on a repris », vous serez en droit de venir nous dire « Monsieur le Maire allez-y, bouchez les trous », et ensuite augmentation d'impôts, etc. C'est un cadeau empoisonné. Les seules qui s'apprêtent à reprendre une partie des compétences voirie, ce sont les grosses communes qui ont déjà une voirie en bon état et qui arrivent à gérer ça de cette façon. Nous, on est une petite commune qui a énormément de kilomètres de voiries puisqu'on en a plus de 80 kilomètres dans la commune dont 38 je crois à GPS&O, ce qui est beaucoup. Donc la décision qui a été prise, c'est de refuser cette

reprise, d'espérer qu'effectivement il y ait un certain nombre de communes qui le reprennent, que ça puisse dégager du personnel pour la communauté urbaine et essayer d'obtenir notre dû. C'est une décision qui n'a pas été facile à prendre parce que c'était tentant au départ, mais quand on a fait les comptes on a vu que ce n'était juste pas possible.

Monsieur Philippe Cornille

En dehors des 10 000 interventions de la GPS&O dont on n'a pas vu la couleur, depuis qu'ils ont repris la compétence, nos routes sont toujours dans le même état...

Monsieur le Maire

Elles sont pires.

Monsieur Philippe Cornille

Oui ça empire. Est-ce qu'il est question quelque part de rénovation des routes dans leur totalité ? Parce que boucher les trous c'est bien, mais on sait très bien que ça ne tient pas. Est-ce qu'il y a un budget alloué à Orgeval ? Même si l'on doit attendre un ou deux ans, est-ce qu'il y a une programmation déjà établie ou pas du tout ?

Monsieur le Maire

J'ai honte mais oui, vous avez raison, la programmation qui était prévue pour cette année vous savez ce que c'est ? C'est 200 mètres rue des Joncs. C'est-à-dire à l'endroit où les camions du chantier de Feucherolles-Colombet qu'ils terminent passent encore tous les jours et continuent à tout défoncer. C'est aberrant. On a dit non.

Monsieur Philippe Cornille

Donc il n'y a pas de solution...

Monsieur le Maire

Si, des solutions il y en a, ce sont des discussions et des refontes complètes à faire à la communauté urbaine. Autre information qui date d'il y a trois jours, la directrice générale de la communauté urbaine a donné sa démission. Car elle-même s'est dit « ce n'est pas possible » tellement c'est ingérable.

Madame Armande Le Pellec-Muller

Merci beaucoup pour ces premières précisions. En tant que conseiller communautaire, je pense néanmoins que vous devriez plus développer votre stratégie pour que cette communauté urbaine prenne plus en considération les besoins de notre ville, sur les questions de la voirie mais pas uniquement puisque les compétences de la CU sont multiples. C'était l'introduction.

J'ai trois questions. Vous avez abordé tout à l'heure le budget de la communauté urbaine, je vais y revenir parce que dans le document j'ai vu qu'il était qualifié de « responsable et maîtrisé ». J'apprends, par votre intervention tout à l'heure, que c'est parce qu'au fond, 40 millions d'euros ont été injectés mais à travers des taxes ! Ce qui pose la question de la soutenabilité à long terme ! Et comme Orgeval n'est pas nécessairement prioritaire dans les radars, cela risque aussi de nous pénaliser doublement. C'est-à-dire qu'on paye plus, mais est-ce que l'on aura un retour sur investissement au sens de la solidarité pour l'ensemble des communes y compris la nôtre ? Sur la question du budget je suis toujours inquiète parce qu'il y a une capacité d'investissement qui est tirée uniquement du fait que les taxes augmentent.

Sur les échanges financiers avec les communes, j'avais juste une demande de précisions mais je pense qu'André Dupon avait évoqué cette question en commission des finances, mais pas complètement. Quand Orgeval percevra-t-elle des compensations définitives en sa faveur qui ont été adoptées par la CU récemment ?

Et la troisième question vous l'avez un peu esquissée Monsieur le Maire, quand j'ai regardé les objectifs de la CU, il est dit parmi ces objectifs qu'il faut créer de nouvelles conditions d'attractivité productive.

Pour le coup, on se pose la question, qu'en est-il du projet d'évolution du site Art de vivre, qui est toujours en friche clôturée de 7 hectares depuis dix ans. C'est vrai que là aussi, on a besoin à la fois de votre stratégie que vous développez auprès de la CU et avec l'ensemble des acteurs, mais aussi, est-ce que la CU à un moment donné va vous soutenir, pour voir cet espace en friche transformé ?

D'autant plus que cet objectif de nouvelles conditions d'attractivité productive est particulièrement alléchant ?

Madame Aude Beschi

Moi je voudrais remercier parce que je pense que c'est une très bonne décision de refuser de récupérer la compétence de voirie pour Orgeval, même si l'état ne fait qu'empirer. Nous avons vu, lorsque la compétence ne nous appartenait pas, que de toute façon nous sommes les parents pauvres comme beaucoup de très petites communes. C'était déjà le cas lorsque nous étions intégrés à la CA2RS de très nombreuses communes ont pu profiter grâce à leur poids politique en termes de vote et donc de représentation au sein de ces institutions, de bénéficier de financements et malheureusement, comme vous l'avez rappelé, le fait que vous soyez seul à pouvoir représenter Orgeval à voter c'est un véritable problème. Donc nous espérons, en tout cas moi j'espère, que vous gagnerez un poids politique – parce qu'il s'agit bien d'un poids politique qu'il faut obtenir – de manière à pouvoir faire valoir les droits des Orgevalais, Orgevalais contribuables puisque nous sommes très fortement contributeurs à la fiscalité de la GPS&O. Ça c'était ma première réaction. Ma deuxième réaction est légèrement connexe, je voulais profiter de ce sujet de la voirie pour féliciter les services techniques de la commune qui sont très réactifs et très efficaces dès qu'il y a une demande d'intervention, notamment sur l'application destinée à notifier les déchets, les obstacles, etc. Bravo à eux.

Monsieur le Maire

Ma politique a commencé il y a trois ans, je voudrais que vous compreniez tous que quand je suis allé aux premières réunions des 140 conseils communautaires, j'ai été regardé comme le « méchant ». C'est-à-dire qu'Orgeval, c'était le désagréable parce qu'il y avait un procès en cours, des conflits, des procès sur des problèmes d'attribution de compensation, et Orgeval a été considérée comme l'élément bloquant, etc. Donc le début n'a pas été facile, ça a mis un an à se régler avec le nouveau président Raphaël Cognet. On a réussi à trouver un terrain d'entente pour sortir de cette situation-là mais c'était difficile. Pourquoi je dis ça ? Parce qu'avant de proposer une politique ou d'être actif, j'étais en dessous de zéro dans le relationnel de la communauté urbaine. C'est pour cela que j'ai souhaité participer à un maximum de commissions pour montrer que l'on était prêts à travailler, à avancer et à réaliser un certain nombre de choses. La politique, c'est continu. Dans toutes les assemblées de 70 maires, il faut être présent, il faut se montrer, il faut s'aider les uns les autres, collaborer et prendre des informations, c'est ce que je fais tout le temps. On ne le voit pas forcément de façon concrète, mais ça paye quand on réussit à faire des réunions comme celle que l'on va faire dans quelques jours à propos de la zone d'Altarea en mettant autour de la table très rapidement un certain nombre de personnes pour essayer d'avancer, ça paye quand on discute sur les aménagements de tel ou tel quartier, je pense à la Maison blanche... Ce sont des sujets très longs, difficiles à traduire en faits immédiats, parce que dès qu'il s'agit d'un fait immédiat on parle d'argent et d'une dépense à engager et la communauté urbaine, que ce soit pour Orgeval ou les autres communes, pour l'instant est en mode survie plutôt qu'en mode développement et investissements. C'est assez compliqué.

Vous parliez de la soutenabilité à long terme, c'est un vrai sujet. Je vais prendre un autre exemple qui était le troisième point que je voulais évoquer, c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Allons-y sur ces aspects désagréables, la communauté urbaine GPS&O est un agglomérat de petites communautés de communes et de communautés urbaines, et chacune de ces communes et chacune de ces communautés urbaines avait une taxe que vous avez vous aussi sur vos déclarations de taxes foncières. Le pourcentage de ces taxes d'enlèvement des ordures ménagères s'étale sur toutes les communes de la communauté urbaine, entre un peu plus de 4 % jusqu'à 9 à 11 %. Une variabilité énorme. Orgeval est à 4,11 %. La loi impose que d'ici 2027, au sein d'une même communauté urbaine, toutes ces taxes soient harmonisées... Vous avez compris ?... [Réaction de la salle] C'est-à-dire que ceux qui sont à 4 % ont une marge de manœuvre à la baisse nulle. C'est le premier point, c'est la loi, c'est obligatoire. Donc il y a un travail d'harmonisation qui est fait, André et Nadine s'en occupent en participant aux réunions pour voir ça. Le deuxième aspect de cette taxe, c'est qu'ils nous disent qu'indépendamment de cette harmonisation obligatoire, nous avons un déficit à l'heure actuelle. Alors ils nous sortent du budget général de la communauté urbaine un budget taxe ordures ménagères pour nous montrer qu'il y a un déficit uniquement sur ce poste-là. Que mettent-ils dedans, je ne sais pas, toujours est-il que nous, modestement avec André, on s'est rendu compte qu'il y a

quelques années ils nous présentaient un déficit sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2 millions, ce qui était déjà important, et quand on rouvre la boîte deux ans après, il est de 15 millions. Et on n'a pas d'explications. Donc, harmonisation et boucher un déficit de 15 millions. Troisièmement, ils nous disent « vous savez, les lois nationales sont de plus en plus dures, le coût de traitement est de plus en plus cher, les obligations environnementales sont de plus en plus sérieuses », donc il faut imaginer qu'un budget de N millions, avec les nouvelles applications des normes, ce budget doit augmenter parce que l'usine d'incinération a des normes beaucoup plus exigeantes, etc. Donc ça fait trois choses comme ça sur lesquelles ils commencent à nous préparer. Donc il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des démissions, etc. Parce que c'est ubuesque, c'est vraiment n'importe quoi. Et sans nous donner les explications, parce que je ne suis même pas sûr qu'ils puissent les avoir si facilement. C'est-à-dire l'explication de la différence un déficit de 2 millions et un déficit de 15 millions, le pourquoi de ces augmentations sur les normes, et aussi quel est l'effort qui a été demandé aux prestataires. C'est bien joli de nous dire « voilà, tout augmente », mais au niveau des prestataires, quels sont les investissements qui ont été faits en productivité et en matériel ? C'est un travail colossal, multiplié par 73 communes qui ont toutes des intérêts différents, cela vous donne une idée quand on vous parle de soutenabilité à long terme. On voit que là, on est partis pour un an et demi de travail minimum, uniquement sur un problème d'harmonisation jusqu'à 2027, d'harmonisation des taux, d'essayer de faire en sorte que ces taxes soient... Bref, c'est très compliqué. Si l'on ajoute ce problème-là aux problèmes de voiries, de manque d'attractivité de la commune qui a perdu la centrale de Porcheville, des emplois chez Renault et qui est en train de récupérer les emplois d'excédentaires mais pas forcément dans les mêmes proportions, c'est très compliqué. Et pour tout cela, j'ai beau être disponible, au niveau d'une commune c'est difficile. Et je ne peux pas, même si vous me le proposez – ce dont je ne doute pas que vous souhaitiez le faire – de venir avec moi, ce n'est pas possible, de n'est pas réglementaire. Donc on fait au mieux, on se bagarre, je vous tiendrai au courant, on travaille en interne pour essayer de faire avancer les choses, de voir ce qu'on peut faire, les questions que l'on peut poser, mais c'est un vrai sujet, très important. Et ce que je cherche à éviter, c'est qu'on passe la taxe des ordures ménagères de 4 à 8 % à toute vitesse... Parce que les incidences sur toutes nos feuilles d'impôts sont colossales. Sinon je ne veux pas être complètement négatif, en termes de résultats, les attributions de compensation que nous avons, elles sont là et elles sont conséquentes, c'est-à-dire que le fait d'avoir abandonné la souveraineté sur notre zone d'activités transmises à la CU a été bien négocié et nous le préservons. Les indemnités, les attributions de compensations nous reviennent. C'est ce qui fait dire qu'Orgeval est une commune « riche ». C'est-à-dire que cet argent-là reste à Orgeval. Il a été rogné, modifié, etc., mais on garde quand même cet avantage concurrentiel fort, qui est le reflet de notre zone d'activités des Quarante-Sous. Et puis, une autre victoire que nous avons eue pour l'année dernière, c'est la taxe d'aménagement où nous avons récupéré 650 000 € qui est perçue sur les nouveaux quartiers, les nouvelles constructions, et qui fait maintenant partie des attributions de la communauté urbaine. On leur a dit « c'est bien de conserver cette attribution, encaisser la taxe d'aménagement, mais reversez-la aux communes à concurrence des aménagements dans la commune et non pas dans un pot commun où tout cela disparaît ». Et comme à Orgeval nous avons eu quand même des constructions, notamment à Feucherolles-Colombet, cela nous permet de récupérer 650 000 €. Ça aussi, c'est du travail de tous les jours.

[intervention inaudible de madame Le Pellec-Muller]

Madame Annie Sauvaget

Merci pour tous ces points, ça reflète les difficultés que vous retracez, cela reflète bien le débat qui était organisé par un collectif de citoyens sur la communauté urbaine GPS&O. Un collectif de citoyens et aussi un collectif d'élus qui suggère de constituer une communauté urbaine plus petite afin qu'elle soit plus proche des particularités ou des besoins des villes. C'est une piste de réflexion, mais ça rejoint ce que vous signalez.

Vous aviez commencé à aborder votre position de refuser que les compétences voiries soient données aux communes du fait de la dégradation de voies en cinq ans, quelle est la suite de votre action ? Quel est le prochain épisode après le refus de ces compétences ?

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de manifestations, on a réfléchi, on a chiffré et on a refusé. Maintenant ce que j'attends, c'est de savoir quelles sont les communes qui ont choisi de reprendre, qu'est-ce que ça dégage comme ressources à la communauté urbaine. Parce qu'on peut supposer que s'ils ont 2 balayeuses et 3 communes de moins, cela veut dire qu'on pourra avoir une des deux balayeuses qui viendra un peu plus fréquemment à Orgeval, essayer d'évaluer le service supplémentaire qu'on peut attendre de ça. Mais pour l'instant il faut attendre quelques semaines voire quelques mois pour voir la mise en place.

Madame Annie Sauvaget

Et comment la communauté urbaine va prioriser les différents projets ? Parce que, si je prends l'exemple d'Orgeval, on parle des voiries, on fait un saut à Art de vivre [1:09:05] en termes de projet, et on a un autre projet mineur pour la communauté urbaine mais sensible à Orgeval, qui est le cimetière. Est-ce que la communauté urbaine peut prioriser ce genre de projet avec des dimensions d'importance très variables ?

Monsieur le Maire

Là on s'écarte un peu. On va parler du cimetière tout à l'heure, mais...

Madame Annie Sauvaget

C'est la priorisation. Comment la communauté va prioriser ?

Monsieur le Maire

Pour le cimetière, la priorisation c'est si du jour au lendemain on prévoit un blocage. Là, cela deviendra instantanément prioritaire. Sinon ça rentre dans le cadre, ça rentre dans la pile et ça avance... C'est d'ailleurs ce qui se passe, on en parlera tout à l'heure sur le cimetière à Orgeval, on a une procédure de régularisation sur un schéma où personne ne s'affole parce que pour l'instant ça passe... Il n'y a pas vraiment de priorisation, c'est du lobbying, de l'opportunité, c'est un système de coût en disant « on a une économie d'échelle de faire une commune avec la commune d'à côté parce que ça va plus vite et au moins c'est fait », ce sont des choses comme ça. Il y a un autre sujet, on en parlait avec une personne de la population récemment, c'était sur les travaux. Il y a un autre syndicat qui est le SYR qui concerne la voirie puisque c'est l'enfouissement des réseaux où, là aussi, puisque vous parlez de priorités, dès lors qu'il y a des trous qui sont faits pour enfouir des réseaux, on peut penser qu'avec un peu d'intelligence la communauté urbaine en profite pour travailler sur les VRD ou modifier le trottoir à ce moment-là. Mais ça c'est du dialogue opportuniste.

Madame Aude Beschi

Je voudrais savoir si la commune peut avoir des leviers pour forcer un petit peu la main à la communauté urbaine. Par exemple, en arguant qu'au niveau de la sécurité routière, certaines routes peuvent être dangereuses, des passages piétons sont effacés notamment aux abords des écoles. On avait parlé également de C'est très bien.

Monsieur le Maire

La sécurité c'est l'argument ultime. Lettre recommandée en engageant la responsabilité, ça vient régulièrement.

Madame Aude Beschi

Les travaux du maire à destination de la CU, est-ce que si les habitants écrivent également à la CU, cela peut jouer en notre faveur ?

Monsieur le Maire

Oui bien sûr.

Madame Aude Beschi

Donc c'est un message à passer aux Orgevalais.

Monsieur le Maire

Oui.

Je vous propose de prendre acte de cette présentation, le rapport 2021 de la communauté urbaine. La délibération suivante, c'est André qui commence à travailler pour le rapport d'orientation budgétaire.

Délibération n° 2023-05

M. André Dupon

Le vote du budget aura lieu au mois d'avril. C'est un peu exceptionnel puisque nous avons un nouveau directeur financier qui est arrivé il n'y a pas très longtemps, il fallait qu'il puisse prendre connaissance d'Orgeval et de ses particularités au niveau financier. En 2024, nous reviendrons à un calendrier beaucoup plus proche en ce qui concerne le vote du budget. Sachant que l'on ne peut pas anticiper le vote du budget, certaines communes le font en décembre. On ne peut pas l'anticiper, parce qu'il y a certaines données que nous avons très tard. Actuellement, il nous manque un élément dont je parlerai tout à l'heure, nous ne savons toujours pas à quelle sauce nous allons être mangés. Donc on est obligés d'attendre d'avoir le maximum d'informations qui puissent venir de l'État à travers la préfecture. Je vous propose de défilier ce rapport d'orientation budgétaire en commençant par des généralités qui ont une incidence sur nous en tant qu'habitants.

[Slide 15] Premièrement, parlons de l'international, en 2022, tout le monde sait qu'il y a eu un événement majeur, c'est la guerre en Ukraine, qui a précipité l'inflation, des problèmes économiques, et on ne sait pas quand on en sortira. D'autre part, il y a le phénomène Covid dont on ne parle plus, mais il est toujours là. Quand on consulte les pharmacies ou les médecins, ils disent que ça continue. Mais on n'en parle pas parce d'autres problèmes ont pris le dessus. Ce qui est important et je l'ai noté, c'est au niveau des États-Unis. Aux États-Unis, + 6,5 %, je parle de 2022, + 9,1 %, mais avec un taux de chômage qui est resté très bas : 3,5 %, ce qui a favorisé les hausses de salaire. Qui dit hausse de salaire dit alimentation de l'inflation. Donc on est partis pour un bout de temps au niveau de l'inflation. Nous vous avons mentionné au niveau du PIB, le monde, les États-Unis, l'Europe et la France. La France, pour 2023, le gouvernement a annoncé 1 %, il faut savoir que la Banque de France annonce 0,3 %. C'est-à-dire qu'on va être dans une situation difficile sur cette année 2023 au niveau de la France. Je fais la transition sur la France dont vous avez les taux d'inflation, Europe et France qui sont des indices de prix harmonisés. L'inflation au niveau européen en 2023 est prévue à 6,4 %, il faut savoir que les pays de l'Est (Lituanie, Estonie, Hongrie) sont au-dessus de 20 %. C'est énorme. La France, la prévision 2023 c'est 4,7 % et l'objectif c'est 2,5 % en 2024. Comment y arriver ? Tout simplement en augmentant les taux au niveau de la BCE. Madame Lagarde a annoncé qu'il y aurait une augmentation des taux jusqu'au moment où il va y avoir une inversion du taux d'inflation, parce qu'il est évident qu'il faut revenir à un taux d'inflation normal. De l'inflation il en faut, c'est sûr. Mais on ne veut pas revenir à des taux qu'on a connus dans les années 80, qui étaient énormes mais à l'époque les salaires suivaient et l'inflation continuait et était alimentée. Aujourd'hui, le problème de l'inflation c'est l'énergie, la guerre d'Ukraine, l'électricité, le gaz, etc. qui ont augmenté. Ça a alimenté l'inflation. Le problème, c'est qu'aujourd'hui c'est beaucoup plus structurel dans la mesure où l'on a l'alimentaire, on en a parlé récemment, et on a les biens industriels qui continuent d'augmenter. Il y a un avantage pour l'État, c'est que s'il y a de l'inflation, il y a des rentrées de TVA plus importantes. C'est le seul point positif. Il est évident aussi que, compte tenu du niveau de dette de la France, un taux d'inflation important va nous obliger à emprunter dans des taux beaucoup plus élevés. Au niveau du chômage, il faut reconnaître qu'il a relativement baissé et c'est quand même un point positif puisqu'on a terminé l'année 2022 à 7,2 % si on compare à l'année 2019 où on était à 7,9 %.

[Slide 16] Dans les évolutions 2023, ça c'est issu de la loi de finances. Les valeurs locatives augmenteront de 7,1 %, c'est tout simplement l'application de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisés) entre novembre 2021 et novembre 2022. Taxe d'habitation, je la cite pour mémoire, mais vous savez que depuis l'année dernière il n'y en a plus sauf sur les résidences secondaires. La dotation globale de fonctionnement (DGF), dont l'État a annoncé qu'elle augmenterait, il est évident que nous qui n'en percevons plus depuis 2013, nous y échappons. Dotation de solidarité rurale (DSR), parce qu'on a la chance d'avoir de l'agriculture, c'est toujours relativement stable. Le FNGIR, là on va aborder les équations horizontales. Le fonds national des garanties individuelles des ressources est stable, c'est toujours 1,1 million. Le fonds de péréquation recettes fiscales, 0 € parce que c'est supporté par GPS&O. Et enfin, au niveau du fonds de solidarité de la région IDF, il augmente et on devrait être autour de 300 000 €. À ceci on va rajouter le bouclier énergétique. L'État a voulu proposer des barrières à un taux d'augmentation extrêmement important et difficile à supporter, que ce soit par les habitants, par les communes, et par les entreprises. Donc

ils ont mis un bouclier en place qui concerne uniquement l'électricité. Le gaz on le prend plein pot. En ce qui concerne l'augmentation du gaz en 2023, c'est une multiplication par 3,44. L'électricité, c'est 1,65. Pour l'électricité, le gouvernement a proposé aux communes de nous aider, c'est entre 180 € le kilowatt et 500 € où l'État prendra à charge 50 %. Nous ne percevons pas directement ces 50 %, ils seront déduits de la facture de notre fournisseur. Indépendamment de ceci, la note pour 2023 c'est 300 000 €.

En ce qui concerne le SRU, donc la taxe concernant les logements sociaux, jusqu'à maintenant nous avons aidé certains aménageurs, car au niveau de la commune d'Orgeval le foncier est cher. Donc nous en avons aidé un certain nombre à travers des subventions foncières et que celles-ci ont l'avantage, on les paye, mais d'un autre côté elles viennent en déduction de l'amende sur les logements sociaux. Il se trouve qu'il nous reste, c'est à vérifier, parce qu'on a un document incompréhensible car sur ce même document il y a indiqué qu'il nous reste 77 000 € et plus bas 50 000 €. Donc il y a des questions qui sont posées à la préfecture. Indépendamment de ça, cette année on va en payer. Puisqu'en règle générale, c'est 168 000 €, on a estimé qu'il y a un solde de 78 000 €, donc on inscrira au budget 90 000 €.

[Slide 17] En ce qui concerne les règles d'équilibre budgétaire, c'est toujours la même chose, le fonctionnement et l'investissement devraient être voté en équilibre ; le surplus des recettes de fonctionnement doit être transféré au niveau du budget et investissement, avec les recettes propres notifiées, les dotations aux amortissements et les provisions, cela donne des recettes pour rembourser le capital des annuités d'emprunts. Il est interdit d'emprunter pour compenser un déficit de fonctionnement, c'est une règle de base, et enfin on nous demande d'opter pour un principe de sincérité.

[Slide 19] Pour ce qui concerne plus particulièrement les données financières d'Orgeval. Vous avez un graphique qui reprend l'année 2019 jusqu'à l'année 2022, avec une courbe en bleu qui concerne les recettes de fonctionnement, une courbe en rouge qui concerne les dépenses de fonctionnement, tout en sachant que ces deux courbes ne doivent jamais se croiser. C'est ce qu'on appelle « l'effet ciseaux ». Car le jour où elles vont se croiser, c'est un grand malheur qui s'abattra sur Orgeval. Donc il faut toujours faire en sorte qu'il y ait un écart entre ces deux courbes. On s'aperçoit qu'entre 2020 et 2021 il y a une hausse. Je crois que tout le monde se souvient qu'on avait augmenté la taxe foncière et heureusement, quand on voit ce graphique. Car quand on voit la tendance à la baisse qu'il y avait avant, on allait dans un mur. Donc il était évident, malgré les critiques de certaines personnes, qu'il fallait augmenter les impôts pour pouvoir nous donner de l'oxygène et faire face aux défis qui s'annonçaient. En ce qui concerne 2022, ici c'est le compte financier unique, je rappelle que nous sommes sous le régime de la comptabilité M57 depuis 2021 et que nous avons été commune pilote. Donc aujourd'hui, nous sommes dans un compte financier unique, c'est-à-dire qu'entre la commune et entre la DGFIP, c'est un compte commun alors qu'avant il y avait deux comptes distincts. Ce sont des comptes provisoires, sachant qu'au moment du budget, [slide 20] on présentera le compte financier unique définitif. Et nous souhaitons qu'il puisse, à la différence de l'année dernière où il y a eu un gros problème de logiciel puisqu'on n'avait eu le retour de la DGFIP que le matin même du conseil municipal, cette année normalement ça fonctionne. En ce qui concerne 2022, au niveau des recettes d'investissement, 6 521 k€, en dépenses 7 310 k€, donc un résultat de -789 k€, auquel on rajoute l'excédent de -16 k€, donc on a un total d'investissement de -805 k€. En fonctionnement, recettes 11 624 k€, dépenses 10 003 k€ donc un résultat de 1 621 k€. On ajoute l'excédent 2021 de 805 k€, donc on arrive à un total de de résultat de fonctionnement de 2 426 k€, ce qui est raisonnable et confortable et nous met dans de bonnes conditions. En ce qui concerne l'attribution de compensation, elle ne variera pas par rapport à 2022 : 1 825 771€ soit 2 372 019 € en recettes de fonctionnement et 546 248 € en dépenses d'investissements, dont voiries.

[Slide 21] Cette année, on ne verra pas l'impact de la taxe d'aménagement parce que ça ne sera qu'à partir du 1^{er} janvier 2024. En ce qui concerne le comparatif de 2019 à 2022, que ce soit en fonctionnement et en investissement, vous retrouvez les chiffres que j'ai annoncés tout à l'heure. Par contre, c'est l'explication pour voir comment on a intégré le surplus de fonctionnement vers les investissements, avec les flèches et les années en dessous qui permettent de voir ce qu'on a transféré en investissement. Donc en résultat d'exercice, je prends la dernière ligne, 2,2 millions en 2019 ; 1,6 million en 2020 ; 0 million en 2021 et -0,8 million en 2022.

[Slide 22] Voilà le fameux baromètre de l'épargne brute, qui est un indicateur très important. Comme vous pouvez le voir, quand on est à 0 %, c'est la situation financière très dégradée avec l'absence de capacité à couvrir le remboursement de la dette, souhaitons que nous n'y soyons jamais. De 5 à 10 %, c'est une situation financière très tendue nécessitant un dégageant de marges de manœuvre ; de 10 à 15 %, situation financière tendue nécessitant de la vigilance et vous voyez apparaître un peu de vert. Il est évident qu'au-dessus de 15 % c'est la situation idéale. Il se trouve qu'en 2022 Orgeval est au-dessus de 20 % puisqu'on est à 22 %. Cette situation financière nous permet de dégager un autofinancement important nous laissant l'opportunité d'envisager positivement notre politique d'investissement.

[Slide 23] Il est important de rappeler l'augmentation de la population. Les prévisions démontrent qu'en 2027 on devrait être autour de 9 000 habitants. Comme vous le savez, il y a un chiffre de 10 000 qui existe depuis longtemps, donc on arrivera à 10 000 habitants en 2028-2029. Quand on regarde cette augmentation de population, il est évident qu'il y a une incidence importante dans la mesure où il y a plus d'enfants. Donc entre 2019 et 2023, l'impact est de 5 % pour les maternelles passées de 227 à 239 élèves et 18 % sur le primaire, de 440 à 518 élèves. Et ça va continuer et progresser encore plus vite.

[Slide 25] Là vous avez le camembert avec les recettes globales de fonctionnement pour 2023. Elles sont estimées à 12,1 M€ dont 11,6 M€ de recettes réelles.

[Slide 26] La répartition des principales recettes fiscales, la taxe d'habitation a été intégrée en fait dans la taxe foncière. La taxe foncière représente 80 % de nos recettes fiscales, suivies par les droits d'enregistrement de 13 % et ensuite on trouve des miettes avec la taxe foncière, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur la consommation électrique et la taxe sur la publicité extérieure. On met un rappel des taux appliqués, que ce soit sur la taxe d'habitation résidence secondaire, 17,70 %, nous avons augmenté le taux en 2021 ; la taxe foncière bâti, 29,52 % ; taxe foncière non bâti, 87,48 %. La pression fiscale est inférieure de 30 % à la moyenne nationale. Il n'y aura pas d'augmentation des taux sauf que l'on supprime l'exonération partielle qui étaient sur les nouvelles constructions pendant deux ans. On la supprime carrément, donc les gens paieront 100 % de la taxe foncière.

[Slide 27] Contexte financier d'Orgeval. Là vous avez une courbe qui n'est pas très heureuse à mon sens et c'est partagé au niveau des produits de services. On met de côté l'année 2020, tout simplement c'est le Covid qui en est la cause. Mais on s'aperçoit qu'en fait on n'a toujours pas rattrapé le chiffre de 2019, de 1 032 €. Il y a des explications, c'est la tarification au niveau scolaire et d'autres tarifications, on a tenu compte des difficultés qu'il pouvait y avoir au niveau de la population, etc., mais on n'est pas revenus au niveau de 2019.

Monsieur ? [1:33:08 et pas de micro]

Ça correspond à quoi ?...

Monsieur André Dupon

Il y a le scolaire et périscolaire, garderie, [...] la restauration scolaire, 353 € en 2019, Covid 253 € et on est remontés à 347 €. On a le centre de loisirs qui a retrouvé son niveau de 208 € qui était en 2019. La garderie qui était à 152 € est tombée à 111 €. Pourquoi ? Parce que l'idée c'était qu'en baissant la garderie c'est d'avoir plus de monde et en fait, je ne sais pas s'il y a eu plus de monde, il faudra le vérifier. Pour le sport la courbe est bonne puisqu'on était à 86 € en 2019 et on est montés à 107 € en 2022 et 101 € en 2023. Et il reste les études qui étaient à 25 € et sont tombées à 21 €. Tout ceci donne le chiffre indiqué.

[Slide 28] Les dépenses globales de fonctionnement pour 2023. Elles sont estimées à 12,1 M€, dont 10,4 M€ de dépenses réelles. La répartition est la suivante : les charges de personnel et de frais assimilés sont estimés à 47 %. Tout le monde est en train de dire qu'il y a une baisse et on va voir pourquoi c'est 47 %. En fait il n'y a pas de baisse. Les charges à caractère général, 29 % ; les atténuations de produits, 14 % et autres charges de gestion courante, 9 % ; les charges financières, 1 %. Et c'est là où est l'explication.

[Slide 29] Répartition du chapitre 11. Charges à caractère général. Le poste le plus important, fluides et combustibles, 23 % et avant était à 11 %. Ça a repositionné tous les pourcentages des autres charges dont les frais de personnel. Le combustible de 11 % est passé à 23 %. La restauration, 20 % ;

l'entretien du patrimoine, 19 %... et ensuite on tombe en dessous de 10 % pour les autres chapitres. Pour voir l'importance du surcoût que l'on subit au niveau de l'énergie.

[Slide 30] En ce qui concerne les frais de personnel, le chapitre est maintenu entre les deux budgets à 4,8 M€. C'est un budget qui est soumis aux aléas législatifs : l'intégration en année pleine de la revalorisation du point qui a été effectué l'année dernière ; le reclassement indiciaire des catégories C ; l'évolution des taux de cotisations et la revalorisation du SMIC. S'ajoutent à cela des recrutements indispensables : le chargé de mission au niveau de la direction générale ; le coordinateur périscolaire est en place ; le technicien informatique est en place ; le technicien événementiel est en cours de recrutement ; l'agent de police municipale, puisque vous savez que l'objectif cette année sera de 7, donc il faut encore recruter un agent ; un agent polyvalent au niveau des offices et la convention Yes + dont on a parlé tout à l'heure qui est une convention avec le département pour les personnes âgées. Ce chapitre est toujours inférieur à la moyenne des communes de même strate pour 121 agents à temps complet et 4 à temps non complet. Il y a eu une affectation des personnes puisqu'il y en avait beaucoup à temps partiel. Maintenant on a plus que 4 personnes à temps non complet.

[Slide 31] Contexte financier d'Orgeval. Vous avez les courbes qui concernent ce dont on a parlé tout à l'heure, le FNGIR, le ESRIF et les prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU. Malgré la conjoncture les aides en faveur de la vie associative, les écoles privées, le CCAS sont maintenus, seul l'apport vers le SIVU sera fortement abondé en raison des nouveaux besoins liés à la création de nouvelles crèches. Nouvelles crèches, Morainvilliers et Orgeval. Il y en a deux.

[Slide 33] L'endettement. Le capital restant dû au 31 décembre 2022, 1 593 k€, soit 226 € par habitant. La strate est à 821 €. Le remboursement 2022, 1 992 k€ et 17 k€ d'intérêts estimés. Pour la dette, il y avait un emprunt à taux fixe de 7 % et trois emprunts révisables qui représentent 93 % basés sur l'EURIBOR trois mois. Puisqu'il n'y a pas eu de nouveaux emprunts ces dernières années, on voit l'extinction de la dette des emprunts qui existaient avant. Pour 2023, la présentation du budget démontre qu'il faudra un emprunt d'équilibre de 11 500 000 € dont 7 590 000 € qui ont été souscrits l'année dernière et qu'on n'a pas consommés puisqu'on peut les consommer jusqu'en mai 2024. Ils ont été souscrits juste avant les augmentations de taux, à un taux fixe de 1,73 % sur 25 ans, auprès du Crédit Agricole.

[Slide 34] Autre flèche intéressante, il y a du vert et on va vers le noir. En 2022, Orgeval était à 0,7 année. Donc on est dans le vert, situation excellente. On s'aperçoit qu'entre 4 et 6 le ratio est sain, et à partir de 6 on commence à entrer dans des zones un peu difficiles mais on peut toujours maîtriser. Et le pire évidemment c'est à partir de 12 où la situation financière est très dégradée et nécessite des marges de manœuvre très importantes. De 0 à 12, c'est le nombre d'années d'épargne brute nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette. [1:42:13] Vous me disiez qu'en fait ça risque de diminuer ? On risque de passer à 10 ans, c'est ça ?... Des critères qui vont changer. Si on souscrit l'emprunt que je vous ai cité tout à l'heure, on devrait être fin 2023 à 6,3. Donc on est encore dans une zone acceptable.

[Slide 35] Contexte financier d'Orgeval, investissement. Au niveau des dépenses d'équipement, on souscrit 17 385 k€ et le reste à réaliser de 2 207 k€.

[Slide 36] Un petit rappel. Au vu de l'importance des inscriptions budgétaires, le référentiel M57 permet le suivi globalisé d'un projet d'investissement au moyen d'un chapitre « opération ». L'opération correspond à un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études, aboutissant à la réalisation d'un ouvrage de même nature. L'opération apparaît en annexe sur la maquette budgétaire. Le cumul des inscriptions et des réalisations financières au titre de cette opération sont ainsi fléchées sur plusieurs années.

[Slide 37] Pour 2023, les investissements prévus et qui se poursuivront les années suivantes puisque c'est par tranches. Au niveau de la sécurité, ce sont les travaux pour le futur local de la police municipale et l'armement et le déploiement de la fibre optique. En ce qui concerne l'armement, c'est

un débat qui n'est pas tranché mais qui va venir prochainement. On a demandé à la population de répondre à un sondage et c'est une décision difficile à prendre mais qui est nécessaire si on veut attirer des policiers qui vont plutôt vers des communes où les policiers sont armés. Mais le débat sera ouvert. Le déploiement de la vidéo protection en phase 2 ; l'enseignement, la création d'un 3^e groupe scolaire, l'informatisation des classes de l'école Pasteur ; culture et sport, finalisation de la salle Claude-Rich, chalet nécessaire à l'activité pétanque. Vous avez vu qu'il y a une nouvelle activité pétanque qui commence fort puisqu'ils sont déjà à 52 adhérents qui font beaucoup de combats avec les communes voisines, donc le terrain a été refait il est nécessaire de rénover le chalet qui est en ruine de façon que cette partie-là soit modernisée. L'Action sociale, aménagement de la salle intergénérationnelle ; et en ce qui concerne la vie de la cité, des opérations de valorisation du patrimoine de la Brunetterie et plus particulièrement des bâtiments communs dont un qui servira au tiers lieu ; la création de jardins partagés avec un parking ; la végétalisation du centre-ville, là on est au niveau des études ; des travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux, notamment PMR ; des surcharges foncières pour des opérations de constructions de logements sociaux, les fameuses provisions dont je vous ai parlé tout à l'heure qui nous permettent de ne pas payer de taxes sur les logements sociaux ; des aménagements pour la pratique du vélo et l'installation de jeux à la Croisée sur Saint-Marc et particulièrement sur Saint-Marc parce que les jeux sont devenus dangereux et il faut donc les moderniser. Et enfin, changement de logiciels comptable et ressources humaines. Les directeurs financiers qui se sont suivis se plaignaient des logiciels qu'on a parce qu'ils en ont connus un meilleur mais il a un tel succès que ce n'est pas avant 2024 que l'on pourra espérer l'intégrer. Il permet beaucoup plus de choses et plus rapidement dans les analyses pointues sans être obligé de passer par des tableaux Excel de façon transitoire.

[Slide 38] Là vous allez voir des tableaux qui concernent les investissements actuels qui ont été votés et qui vont courir particulièrement sur l'année 2023. Je prends le tableau de gauche, qui concerne la vidéo protection. Vous voyez apparaître les dépenses qu'il y a eu année par année, les recettes, particulièrement les subventions et l'écart dépenses - recettes. Si l'on prend la vidéo protection, c'est la moitié puisqu'on est à 500 000 € à notre charge. On voit donc que les subventions représentaient 54 % des dépenses. Le tableau à droite présente le poste de police municipale. On a intégré l'acquisition du local qui a été réalisée en 2022 et les travaux qui vont avoir lieu au cours de l'année 2023. Région Île-de-France, nous allons avoir une subvention de 181 000 €, on rajoute un fonds commun de TVA et on a donc un écart dépenses/recettes de 866 000 €. En ce qui concerne le financement, on est à 30 %.

[Slide 39] Le groupe scolaire numéro 3, avec un accueil de loisirs sans hébergement. L'année 2022, des dépenses ont été engagées, l'année 2023, 12 M€ ; l'année 2024, 5,4 M€ auquel il faut rajouter un coût de la révision estimée à 1 M€, parce que l'inflation va s'appliquer aussi. On arrive à un coût total de 18 915 000 €. Mandaté, ce sont les dépenses qui ont été financées en 2022 pour 452 000 €. En ce qui concerne les subventions, ce sont des prévisions, la région Île-de-France 1 100 000 €, le département 1 000 000 €, l'État 506 000 €, la mutuelle sociale agricole 10 000 € et la CAF 300 000 €. Donc on arrive à un niveau de subventions de 2 916 000 € auquel on rajoute le FCTVA de 3 102 000 €, donc l'écart entre les dépenses et les recettes, en tenant compte de l'emprunt, en charge de la commune 2 444 214 €.

Monsieur Pascal Sévec

L'emprunt sur le groupe scolaire a-t-il déjà été monté ?

Monsieur André Dupon

Pour 7,7 millions.

Monsieur Pascal Sévec

Et le taux est arrêté ?

Monsieur André Dupon

Oui, c'est ce que je disais tout à l'heure, on a l'avantage de pouvoir l'utiliser jusqu'en mai 2024. Pour le moment on ne l'a pas utilisé. Et le taux a été arrêté à 1,73 %.

[Slide 40] En ce qui concerne l'ensemble Claude-Rich, la salle culturelle et le gymnase. C'est une opération qui a débuté en 2020, avec des retards consécutifs à la découverte d'un terrain pollué, et ensuite il y a eu un peu d'eau... Tout ceci pour arriver à une inauguration faite l'année dernière. Une opération d'un coût global de 5 236 000 €, il faut savoir que l'entreprise Mathis a perdu de l'argent là-dessus. Ils ont respecté le contrat et ce qu'ils ont réalisé est remarquable. À tel point que le député Karl Olive a souhaité présenter ses vœux dans la future salle qu'il y aura à la Plaine de Versailles. La situation au 31 décembre 2022. Au niveau de la région Île-de-France, tout est acté au niveau des subventions. On avait un montant de 600 000 €. Au niveau du département, 480 000 € et 500 000 €, et une subvention supplémentaire de la région de 40 000 €, pour le gymnase. En tout, 1 620 000 € d'investissement, ce qui fait qu'on est à 31 % auquel on rajoute le FCTVA, donc l'écart à supporter est de 2 757 680 €. Il reste à percevoir des soldes de subventions de 1 million.

[Slide 41] L'action sociale et vie de la cité. Là nous sommes dans l'espace de vie sociale. Dépenses, 804 718 € ; subventions de la CAF, 50 000 € ; auxquelles on rajoute le FCTVA. L'écart à financer par la commune est de 622 712 €. Enfin les jardins familiaux puisqu'il faut intégrer une dépense pour l'achat du terrain de 175 000 € [...]. Au niveau des dépenses y compris l'achat, 757 256 € ; subventions de la région IDF, 113 028 € et du département, 87 748 €. Subventions 200 776 € auxquelles on rajoute le FCTVA 124 220 €, donc 432 259 € qui restent à la charge de la commune. Ce sont toutes les opérations en cours. Cet exercice permet d'avoir une vision claire sur les dépenses et les subventions, et comment on finance ces opérations.

Pour 2023, il n'y a rien de nouveau, c'est une partie de l'autofinancement annuel via le virement de la section de fonctionnement, les amortissements des immobilisations, les subventions du département, de l'Île-de-France, de l'État et de divers organismes dont le mécénat. La cession du Petit Bistrot et le fonds commun de compensation de TVA puisque sur la TVA que l'on paye, nous récupérons 16,404 % des dépenses éligibles de l'année précédente. Et enfin le recours à l'emprunt auquel on rajoutera la taxe d'aménagement dont nous allons parler très bientôt.

[Slide 44] Les ratios. Ici ce sont les tableaux des ratios obligatoires puisqu'on se compare avec un niveau de strate équivalent. C'est à titre indicatif, on peut se réjouir quand on est au-dessus de la strate en ce qui concerne les recettes, et au niveau des dépenses parfois on est au-dessus mais c'est lié aussi aux recettes, donc il faut tout ramener dans des proportions réalistes. La première, ce sont les dépenses réelles de fonctionnement par habitant ; la fiscalité directe ; les recettes de réel de fonctionnement par habitant ; les dépenses d'équipement par habitant ; la dette par habitant ; la DGF par habitant, là on a la DSR (dotation de solidarité rurale) ; les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement, on était monté à un pic de 52 % puis pour la raison que j'ai indiquée tout à l'heure, pour la même valeur on retombe à 47,6 % ; le coefficient de mobilisation potentiel fiscal (CMPF), on est à 0,7 en 2021 on était à 70 % et on est à 79 % en 2023, ce qui veut dire qu'on a une marge pour augmenter les impôts. Mais comme on l'a dit, on ne les augmente pas. Les dépenses réelles de fonctionnement plus le capital de la dette...

Non, ce sont des moyennes, par strate. Dépenses d'équipement sur les recettes réelles et les encours de la dette sur les recettes réelles. Il est bien rappelé que dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates, cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national.

[Slide 45] Prospectives financières, le PPI. De 2023 à 2026. Ici sont indiquées les données prévisionnelles qui nous amènent jusqu'en 2026. Épargne brute, 1 773 k€ en 2023 et 1 262 k€ en 2026. En fait à partir de 2024, on est au-dessus de 1,2 million. Ce qui donne un taux d'épargne brute de 17 % qui passe à 12 %. Le remboursement courant du capital de la dette, 552 000 € en 2023 et 722 000 € en 2026. Épargne disponible, 1 221 k€ en 2023 et on tombera à 539 k€ en 2026. Dépenses réelles d'investissement sauf le chapitre 16 (les emprunts), 15 293 k€ en 2023 et on tombe à 2 408 k€ en 2026. On s'aperçoit qu'au niveau des dépenses réelles d'investissement on a un pic très fort en 2023 et on va avoir une courbe descendante à partir de 2024. 2024 intègre la fin du groupe scolaire numéro 3. Les recettes réelles d'investissement hors l'affectation du résultat de fonctionnement, 3 871 k€ en 2023 et on tombe à 941 k€ en 2026. Ce qui donne un besoin de financement

de 11 422 k€, d'où le niveau d'emprunt qu'on a cité tout à l'heure, pour tomber à 1 467 k€ en 2026. Les produits de cession d'immobilisation plus la taxe d'aménagement 264 000 €, vous voyez apparaître 637 000 €, je vais vous expliquer tout à l'heure. Par contre il y a une certaine prudence, on met 75 000 € les années suivantes. Les variations du fonds de roulement 63 000 €, il devient négatif en 2024, il remonte positif en 2025 et redevient négatif en 2026. Le fonds de roulement initial de la ville 1 262 k€ passe à 2 098 k€ en 2026. Le fonds de roulement final passe de 1 325 k€ en 2023 à 1 245 k€ en 2026, il y a une relative stabilité. La dette au 31 décembre reste à un niveau de 11 millions. Ce qui donne une capacité de désendettement de 6,2 en 2023, on passe à 8,2 en 2024, 7,5 en 2025 et 8,8 en 2026.

[Slide 46] GPS&O. On va parler de la taxe d'aménagement. Au niveau de des 73 communes, le taux pratiqué va de 1 à 5 % et il y a certaines communes qui ont un taux majoré pour des opérations spécifiques qui peut monter à 7,5 et jusqu'à 20 %. Si vous vous souvenez, quand il y a eu la création de GPS&O, la taxe d'aménagement a été figée. Et cette taxe d'aménagement qui nous était reversée était de 171 539 €, qu'on retrouve dans les attributions de compensation que nous avons tous les ans. Cette taxe d'aménagement est reversée en investissement. Le gros problème, c'est qu'en 2020 il y a eu une nouvelle mandature et tout le monde s'attendait à ce que cette somme soit revue. Pourquoi ? Parce qu'en ce qui concerne Orgeval, quand on est rentrés dans GPS&O il y avait l'opération de Feucherolles-Colombet sur laquelle on espérait bien toucher 450 000 € de taxe d'aménagement. À l'époque c'était la taxe locale d'équipement. En fait on ne les a jamais touchés puisque c'est la communauté urbaine qui les a touchés à notre place. Ça a été un problème parce que ça rentrait dans le financement de l'opération. Nous on a investi pendant que certaines communes avaient investi avant et avaient moins d'investissements depuis leur entrée au niveau de GPS&O. Ce qui fait que sur les communes qui étaient bénéficiaires et les communes déficitaires, 36 communes étaient désavantagées dont Orgeval et on était 5 communes en 2020 à être allées voir GPS&O pour leur dire qu'il y a un problème, il faut revoir l'attribution de la taxe d'aménagement. Par contre, il y avait 37 communes bénéficiaires. La CLECT s'est réunie, la décision qui a été prise c'est que les 36 communes désavantagées devaient être remboursées, donc pour Orgeval c'est 637 000 €. Par contre, par solidarité, on ne réclame pas de remboursement aux communes bénéficiaires. En janvier 2024, il devrait y avoir le remboursement des 637 000 €. On ne sait pas encore sous quelle forme, d'un coup ou étalé. Il y aura une harmonisation des taux envisagée entre 1 et 5 %, sachant que la moyenne des communes c'est 4 %. En ce qui concerne la taxe d'aménagement, il serait reversé 70 % aux communes et GPS&O en garderait 30 %. Au 1^{er} janvier 2024, notre attribution de compensation se verra déduite des 171 339 €, on tombera à 1 654 232 € auxquels sera ajoutée la nouvelle taxe d'aménagement qui sera calculée sur l'année N-1. Voilà ce qui est envisagé. On nous demandera de voter lors du prochain conseil municipal, chaque commune devra accepter le rapport final qui a été émis par la CLECT. C'est un résumé que je viens de vous donner, sachant qu'une fois que les communes auront voté c'est le conseil communautaire qui votera la réforme des taxes d'aménagement. Concernant les ordures ménagères, Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure. Je rajouterai un point important, c'est que GPS&O doit intégrer la N57, le code financier unique au 1^{er} janvier 2024. Je rappelle qu'Orgeval a été précurseur et ils viendront peut-être nous demander des conseils.

Monsieur Gilles Picard

Ça concerne le slide 4, sur l'endettement. André, tu as rappelé que nous avons bénéficié en 2022 d'un prêt à un taux très avantageux de 1,73 %. Qu'est-ce qu'on peut espérer pour l'avenir, si on a déjà une idée, quelles conséquences ? Et j'observe qu'entre 2022, 2023 et les années qui suivent, le capital restant à rembourser baisse, alors que le montant des intérêts augmente. Pas seulement en pourcentage, mais aussi évidemment en montant. Donc est-ce qu'on peut avoir quelques éclaircissements sur ces deux aspects qui à mon avis sont liés ? Mais je n'anticipe pas sur la réponse.

Monsieur André Dupon

Au niveau de l'emprunt, on ne revient pas sur les 7,7 millions qui sont actés, à un taux de 1,73 % sur 25 ans. Il est évident que le différentiel – et ce n'est pas sûr qu'on en ait besoin en 2023 mais si ce n'est pas 2023 ce sera 2024 – sauf si les taux d'intérêt devaient baisser au moment où on souscrita les 2 millions. Il est évident que pour les 2 millions on n'aura pas le même taux dans la configuration actuelle de 1,73 %. Est-ce qu'on aura un taux variable ou un taux fixe, là aussi ça dépendra des

20
circonstances. L'extension de la dette, tout le monde a été surpris, quand on voit qu'on paie plus d'intérêts, c'est dû au fait qu'il y a un emprunt à taux fixe qui s'achève rapidement et par contre on a trois emprunts à taux variable, qui eux prennent les hausses et qui expliquent donc que la valeur de l'intérêt que l'on paie est plus important. On reste stables. Mais c'est vrai que de 17 000 € en 2022 on passe à 37 000 € en 2023.

Madame Aude Beschi

J'ai une question sur le fonctionnement et les charges du personnel. J'ai vu l'évolution de la masse salariale mais on n'a pas l'évolution en termes d'effectifs. Ma question est de savoir si un effort sera fait concernant les salaires, indemnités, primes, etc., des agents de manière à aider un peu notre personnel, que les salaires suivent peu ou prou l'inflation ? J'ai noté que 87 % des agents sont en catégorie C, il me semble important, puisqu'on parle d'indemnité de représentation, on parle de nouveaux services pour les Orgevalais, que notre personnel soit également accompagné dans cette période très difficile. Je voulais savoir si ça avait été évoqué en préparation du budget et s'il y a des actions en faveur du personnel qui accompagne les Orgevalais chaque jour dans les différentes actions communales.

Monsieur André Dupon

C'est une bonne question, mais souvenons-nous que l'année dernière on a déjà fait un effort de réévaluation parce qu'on ne pouvait pas continuer comme ça dans la mesure où il y a du personnel qui pouvait partir vers d'autres lieux et ça posait problème. D'autre part, ils n'avaient pas été réévalués depuis un certain temps, donc le régime indemnitaire a été revu. Les catégorie C ont eu une augmentation car l'indice du point a été augmenté, c'était l'État qui l'a imposé et la hausse du SMIC est aussi intervenue. Cette année, je pense que Christa notre nouvelle directrice générale des services a une vision à proposer au niveau du réaménagement de la façon dont la commune est gérée, on en parlera un peu plus tard une fois que les idées seront claires et que tout sera stabilisé. Cette année, l'indice du point va sans doute subir une augmentation, ça paraît logique.

Madame Aude Beschi

Je comprends qu'il y ait eu un effort de fait précédemment et c'est très bien, des efforts sur les indices, on sait que l'État est rarement généreux envers les fonctionnaires et agents publics. Donc si l'on pouvait, d'une manière ou d'une autre, accompagner par une prime de manière momentanée, c'est-à-dire ne pas forcément répercuter sur l'effort budgétaire à moyen terme, mais aider et accompagner temporairement nos agents, je pense que tout le monde serait d'accord pour dire qu'on peut faire un effort là-dessus.

Madame Armande Le Pellec-Muller

J'ai quatre points d'intervention. Je vais débiter sur une remarque générale relative au travail qui a été réalisé suite à plusieurs demandes par monsieur le directeur des finances. Je souhaite souligner cette présentation de la partie investissement sous forme d'opérations et de traitement sous forme de tableaux de chacune de ces types d'opération qui est vraiment appréciable dans le ROB. Je voulais vous remercier puisqu'on avance au regard des demandes sur le traitement approfondi de la pluri annualité. Je pense qu'on peut continuer cet effort, notamment pour avoir une meilleure visibilité quand on discute sur ces orientations budgétaires, une meilleure visibilité et une meilleure appréhension de la soutenabilité des dépenses sur ces opérations pluriannuelles. J'ai quand même noté votre tableau page 51 qui reprend tout un ensemble d'informations sur les chiffres globaux, liés à l'épargne, le remboursement de la dette, liés aux dépenses et aux besoins de financement, mais je pense qu'on peut encore progresser sur chacun de ces tableaux pour avoir à la fois la vision du réalisé, la projection sur 2021 mais aussi la dynamique enclenchée sur le restant parce que les opérations pluriannuelles durent en général beaucoup d'années. C'est peut-être sur ce point qu'il faut avancer encore.

Sur les charges de fonctionnement, [...] le premier point, c'est de dire que l'année 2023 va être particulièrement sensible en termes de dépenses qui vont être plus importantes, y compris celles prévisibles avant la situation forte de l'inflation. Des dépenses importantes liées à l'impact de l'inflation ; des dépenses importantes sur la partie fonctionnement aussi, liées à la politique RH. Puisqu'on l'a vu, vous avez une politique, Monsieur le Maire, de recrutement - ce qu'on peut entendre, je n'ai jamais remis en question la nécessité d'étoffer les équipes d'agents municipaux - mais nous atteignons là presque 4,9 millions sur la masse salariale qui, entre 2020 et 2023, aura

augmenté plus de 26 %. Il y a donc une dynamique particulièrement forte et on retrouvera cette dynamique cette année, en termes de pressions liées au recrutement sur la masse salariale 2023 puisque dans la projection de recrutement on a une prévision de 10 personnes dont 2 nouveaux profils dont on n'avait pas encore discuté et dont on parlera sans doute aussi dans le cadre du budget, à savoir un profil de juriste et un profil de directeur en charge de la vie de la cité. On est quand même dans une dynamique forte de recrutement notamment au plan des cadres, donc avec des salaires nécessairement plus élevés. Ma deuxième question c'est que pourtant on se tourne toujours vers des conseils et expertises extérieurs sur de très nombreux sujets. En dépit de cette dynamique de recrutement, notamment liée à l'encadrement donc avec des expertises fortes, on se retrouve aussi à avoir ce besoin de conseil. Et en même temps on n'est en capacité de garder des compétences avérées.

Je pense au départ de notre DRH, etc. On a eu quelques départs ces derniers temps. On aura, dans le cadre du groupe de travail et de la commission des finances, à réfléchir encore sur cette question de la gestion prévisionnelle des emplois au regard des compétences présentes. Mon dernier sujet, ce sont les opérations spécifiques et en particulier l'opération enseignement page 43 du ROB. On voit pour le 3^e groupe scolaire, une dépense prévisionnelle qui va avoisiner les 19 millions d'euros alors qu'on a vu des chiffres différents qui se succédaient, là on voit apparaître 18 915 000 €, c'est assez important, et par rapport à la présentation d'André Dupon je dirais que le coût réel pour la ville, ce n'est pas 2 444 000 €. Le coût réel pour la ville, c'est le coût total, à peu près 19 millions d'euros, moins les subventions si on les récupère toutes donc à hauteur de 3 millions d'euros et puis bien sûr la FCTVA qui peut avoisiner aussi 3 millions d'euros. Donc globalement, 19 millions, moins 3 millions ça fait 16 millions, et si on enlève les 2 fois 3 millions c'est 13 millions d'euros. Donc le coût pour la ville, c'est bien 13 millions d'euros, si j'arrive à lire le tableau.

Par ailleurs, toujours sur ce secteur, alors que c'était me semble-t-il une politique qui avait été bien mise en avant, il n'est plus du tout fait allusion à la transformation des deux écoles, Pasteur et Jean-de-La-Fontaine en groupes scolaires, ce qui permettait d'avoir pour Orgeval une unité dans le modèle choisi d'organisation de la scolarité des enfants. Là on n'entend plus parler de cette transformation, est-ce qu'il y a un montant estimé et quel est-il ? Et qu'en est-il de ce projet et des bénéfices attendus en termes de déplacements des parents et de conception d'une carte scolaire socialement équilibrée ?

Pour finir sur les courbes évolutives qu'a montré André Dupon, les courbes évolutives entre les recettes et les dépenses, si on regarde bien l'évolution de ces courbes, grâce à la mise en place d'une taxe particulièrement forte il y a deux ans, l'écart entre les deux courbes est bien plus élevé que ce qu'il était dans les meilleures années par le passé. Donc on est aujourd'hui dans une situation particulièrement difficile.

Monsieur le Maire

Effectivement pour les courbes, je pense que c'est un pic et c'est une anticipation. On arrive sur cette année et vous avez vu que cet écart diminue, mais c'est la préparation d'un investissement important. La transformation des deux groupes scolaires a été mise de côté pour l'instant parce qu'on s'est rendu compte qu'il y a un aspect coût très important et un aspect organisation qui demande, ça rejoint le point que vous avez évoqué plus haut, un besoin probablement d'études complémentaires. Parce qu'avec cette réorganisation du groupe scolaire, carte scolaire en elle-même, affectation, problème de circulation, ce sont des travaux à étaler dans le temps. Parce que les Orgevalais circulent donc c'est difficile. Ce n'est pas oublié parce que c'est absolument indispensable, ceci dit on va le réaliser de façon plus lente et plus progressive.

Vous parlez de coût pour la ville, de millions, ça dépend des programmes, ça dépend de ce qu'on fait. La question est de savoir si le coût est financé, s'il est supportable ou non et si on arrive à l'étaler. Et si ce coût, cet investissement, n'empêche pas de continuer à vivre et éventuellement d'en faire d'autres qui seraient contraints ou rapides. Ce n'est pas le montant en valeur absolue en lui-même qui est important - il est toujours important et notre travail c'est de le surveiller - mais c'est de savoir comment on peut le financer et comment l'absorber.

Vous avez mentionné le recours à des conseils extérieurs, je n'ai pas bien compris, comme si c'était annexé car je pense que c'est la mode avec McKinsey sur le plan national, mais au niveau d'Orgeval on est beaucoup plus raisonnables sur cet aspect-là, je ne vois pas. On a recours à des AMO sur certains projets, à des conseils, de la maîtrise d'œuvre sur des jardins, sur le parc de la Brunetterie,

sur certains sujets, mais ça reste des sujets sur lesquels on a besoin d'une expertise. On n'a rien de luxueux pour ça.

Je remonte un peu à l'envers par rapport à votre discours, vous avez parlé d'embauche de directeur juridique et de vie de la cité, c'est exact, il y avait un projet de réorganisation et on est en train de finaliser le dossier, de travailler dessus avec madame Nizet et avec les cadres. Ça rejoint ce que je voulais vous dire sur l'ensemble de la politique RH pour compléter ce que disait André dans l'ensemble. Effectivement, on a beaucoup travaillé l'année dernière sur le dossier uniforme, augmentation avec le régime indemnitaire. Là, avec l'arrivée de Madame Nizet, avec l'augmentation des coûts que nous subissons et avec un regard différent que nous voulons avoir sur la politique RH, cette année l'accent sera plus mis sur des réorganisations individuelles. Quand on pense par exemple à ces deux nouveaux intitulés qui n'existaient pas jusqu'à maintenant à Orgeval, comme direction juridique ou direction de vie de la cité, ça veut dire qu'on va regrouper un certain nombre de fonctions, donc faire monter en responsabilités un certain nombre de personnes et réfléchir sur une autre façon de travailler.

On pense, pour cette année, corriger ou essayer de corriger un certain nombre d'écart très souvent malheureusement à la baisse sur certains postes, sur certaines carrières pour justement en faire profiter ces personnes qui le méritent et nous en faire profiter. Donc c'est plus cette démarche individuelle. Et puis dans la démarche globale, on travaille tout le temps sur les éléments complets de la rémunération, avec la qualité de vie au travail, avec la prise en compte des situations individuelles. Par exemple, proposer aux agents qui travaillent à la mairie de pouvoir déjeuner sur leur pause dans l'Espace de Vie Sociale tant qu'il n'y a pas d'activité, un certain nombre de choses comme ça pour essayer d'améliorer les situations de tout le monde.

Pour ce qui est des départs, je ne veux pas rentrer dans des descriptions individuelles ou dans des situations, mais disons que je n'ai pas de souffrance particulière sur des départs que j'aurais regretté exagérément. En revanche, ce qui me préoccupe et ce qui est aussi le plus difficile, c'est le trop grand « turnover » des animateurs et le personnel qui change beaucoup trop souvent. À mon avis le vrai sujet, c'est comment faire pour fidéliser, encourager et donner une qualité au travail pour les garder longtemps et leur permettre d'évoluer et voir autre chose. On a réussi à le faire pour certaines personnes. Mais c'est difficile quand on a des contrats de travail avec 18 %, 36 %, ce sont des gens qui ne sont pas forcément fidélisés dans leur poste. Donc là il y a un gros travail à mener. La politique RH reste un élément essentiel.

Madame Armande Le Pellec-Muller

Je rebondis sur cette politique RH, pourquoi insister parce que l'année dernière, sur les 664 000 € de hausse de la masse salariale, ce sont 460 000 € qui étaient dédiés à des recrutements supplémentaires. Et on était à un peu moins de 180 000 € sur l'ensemble des dispositifs de revalorisation. À la fois sur ceux qui étaient imposés par l'État, mais en même temps sur toute la politique que vous conduisez. C'est plutôt sur ces ratios là qu'il me semblait important de se pencher et ce qui faisait le lien avec la réflexion d'Aude Beschi.

Monsieur le Maire

Excusez-moi je commente sur ce point, vous avez raison il faut surveiller. Ce que les Orgevalais doivent bien comprendre, la population augmente et nous proposons des services complémentaires aux Orgevalais. C'est-à-dire que quand on voit l'espace de vie sociale, ça veut dire qu'il faut pouvoir l'animer, il faut pouvoir assurer une permanence, il faut pouvoir travailler, il faut pouvoir l'entretenir, l'informatiser. Donc ça nécessite un coût de fonctionnement qu'on estime au début mais qui est toujours à ajuster et se traduit très souvent par du personnel supplémentaire. L'espace Claude-Rich est une salle magnifique. Si elle n'est pas surveillée, un peu gardiennée, si elle n'est pas entretenue et s'il n'y a pas les animateurs pour la faire vivre, c'est difficile. Et ça, ça se construit au fur et à mesure de la programmation, donc on a une vue progressive en évolution mais qui est importante pour la qualité de vie pour tout le monde.

Madame Armande Le Pellec-Muller

Et sur le dernier point que j'avais abordé, la question du modèle unique pour Orgeval de groupe scolaire qui réunit école maternelle et élémentaire. Il me semble important que si on porte ce modèle, il soit réellement mis en œuvre. Mais j'ai entendu ce que vous disiez tout à l'heure. Qu'il soit réellement mis en œuvre dans un délai qui ne soit pas trop important et en totalité parce que sinon

cela risque à un moment de conduire à des effets de concurrence entre les écoles d'Orgeval car pas organisées sur le même modèle. Ça peut nous pénaliser sur une remise à plat complète de la carte scolaire qui soit socialement équilibrée. Bien entendu aussi, c'est pour l'élève et la manière dont ces huit années, entre la maternelle et l'élémentaire, vont se réaliser au sein d'Orgeval. Je pense que c'est un sujet particulièrement important et sur lequel la vigilance est vraiment de mise.

Monsieur le Maire

Vous avez raison, plus tôt on prend cette bonne habitude, le mieux on s'en sortira. Parce qu' imaginez qu'on reste scotchés dans un schéma insatisfaisant sur la carte scolaire, que les gens se disent « j'habite dans telle rue, c'est telle école » et puis finalement, si on attend trop longtemps, ça va faire encore un bouleversement. Il vaut mieux anticiper et faire ça le plus vite et le mieux possible. On est la seule ville de 7 000 habitants à avoir deux écoles publiques.

Madame Aude Beschi

Pour résumer, j'ai bien entendu que ces projets d'investissement majeurs pour le développement d'Orgeval n'auraient pas d'impact en termes de fiscalité pour les Orgevalais ? André, tu me confirmes qu'il n'y aura pas d'augmentation pour les foyers fiscaux orgevalais ?

Monsieur André Dupon

En 2023 il n'y aura pas d'augmentation.

Madame Aude Beschi

En 2023. Et en 2024 ?

Monsieur le Maire

Si on a un souci en Moldavie l'année prochaine et qu'on reprend 300 % d'augmentation du prix de l'électricité et 160 % d'augmentation du gaz, on en reparlera. Mais le pire n'est jamais certain Madame Beschi.

Madame Aude Beschi

Je ne parle pas de la conjoncture et du contexte, ça évidemment c'est inhérent et il faut bien suivre, mais je parle des projets majeurs d'investissement, uniquement. Le financement de ces projets, c'est tout.

Monsieur le Maire

Là, le plan qui est fait c'est la fiscalité identique.

Madame Aude Beschi

Donc c'est une bonne nouvelle pour les Orgevalais. Merci.

Madame Annie Sauvaget

Bravo, par rapport au ROB de l'année dernière c'est le jour et la nuit. Je rappelle que le ROB de l'année dernière n'avait pas d'orientation budgétaire et là nous en avons. Donc vraiment j'apprécie largement.

Monsieur le Maire

Je prends le compliment avec plaisir.

Madame Annie Sauvaget

Je ne renouvellerai donc pas mon signalement à monsieur le préfet. Deuxième remarque, c'est la présentation. C'est clair, c'est bien, c'est agréable à lire. Le troisième point positif j'y arrive, c'est le côté pédagogique. J'ai plusieurs questions. La première, ce sont les subventions évoquées dans le cadre du projet de groupe scolaire. Avez-vous reçu une réponse ?

Monsieur le Maire

Non.

Madame Annie Sauvaget

Donc pas de réponse, c'est bien ça. Toujours à propos du groupe scolaire, il faut remettre complètement à plat le projet initial, pour être sûre d'avoir bien compris, vous allez donc remettre à plat complètement le projet, vous me corrigez si je n'ai pas compris, vous repoussez ultérieurement et à une date non précisée, le choix ou l'éventualité de la transformation le groupe scolaire Pasteur et Picquenard, c'est bien ça ?

Monsieur le Maire

Oui.

Madame Annie Sauvaget

Donc il n'y a pas dans les prévisions budgétaires [inaudible] jusqu'en 2026, donc on n'intègre pas les subventions ? On est bien d'accord, ce sont des suppositions, il n'y a pas de problème on ne vous dira pas dans deux jours « vous vous être trompé ». C'est juste pour comprendre le raisonnement. Est-ce que vous avez intégré les subventions ?

Monsieur le Maire

Oui.

Madame Annie Sauvaget

Est-ce que vous avez pris en compte d'ici 2026 l'emprunt modifié de 7,6 millions poussé à 11 ?

Monsieur le Maire

Oui.

[...]

Madame Sauvaget, on prend acte du ROB. Pour ceux qui ne le savent pas, il y a eu 4 heures de discussions ligne par ligne de la commission de finances sur ces documents.

Madame Annie Sauvaget

Je n'étais pas à la commission de finances, je m'apprête à voter le ROB, je vous pose des questions, je constate qu'une fois de plus vous me coupez la parole alors que j'interviens soigneusement en dernier ressort, mais j'ai entendu. Il faudrait rajouter dans votre dernier tableau 2026, les éventualités Picquenard, Pasteur, plus le parking souterrain de la construction Foch-Montamets ?

Monsieur le Maire

Il y est.

Madame Annie Sauvaget

Vous l'avez intégré quelque part...

Monsieur le Maire

Oui. Voilà.

Madame Annie Sauvaget

Attendez, je pense qu'il y avait d'autres choses... Les subventions, c'est bon...

Monsieur le Maire

Il y a une demande de prise de parole également ici...

Madame Annie Sauvaget

Vous me coupez la parole...

Monsieur le Maire

Non non... Allez-y, finissez...

Madame Annie Sauvaget

[...] Nous sommes à 125 emplois à temps plein, c'est bien ça ? 121. En 2020, en relisant la dernière page du BP 2020, nous étions à 79 emplois à temps plein. Je n'ai pas compté les partiels. Nous sommes passés de 79 à 121. Donc il y a lieu de se poser des questions. Bien sûr, l'évolution de la population, évolution des services et des compétences, donc recrutements, je suis tout à fait d'accord avec cela, simplement, comme d'habitude, ma remarque est de les prévoir et de les justifier un petit peu, parce qu'on apprend les choses en dernier ressort. Qu'on embauche un juriste, je trouve que c'est une excellente idée, et je vois un poste également de chargé de mission auprès de la direction générale. Pouvez-vous dire ce qu'il en est ?

Monsieur le Maire

C'est pour la directrice générale.

Madame Annie Sauvaget

Un chargé de mission pour la directrice générale ?

Monsieur le Maire

Au moment de l'arrivée de madame Nizet, le poste de directeur général des services n'était pas libre, donc madame Nizet a eu deux mois de fonction sur la base d'un titre de chargé de mission.

Madame Annie Sauvaget

C'est un réajustement rétrospectif, c'est ça ?

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas un réajustement, c'est une embauche, le recrutement de madame Nizet le premier jour était sur la base de chargé de mission. Elle est officiellement directrice générale depuis la décharge de madame Lowczyk.

Madame Annie Sauvaget

Ce n'est pas un recrutement supplémentaire, c'est une compétence complémentaire... [...] Ce n'est pas grave, on laisse tomber. C'est un statut temporaire valable pour les deux mois précédents...

Monsieur le Maire

Voilà.

Madame Annie Sauvaget

Donc c'est un réajustement rétrospectif...

Monsieur le Maire

Voilà.

Madame Annie Sauvaget

C'est ce que je disais depuis le début. Je crois que j'ai fini avec mes questions.

Madame Julie Léonard

Je voulais juste revenir sur la transformation des deux écoles, de Pasteur et Jean-de-La-Fontaine. Je veux donner notre stratégie en tout cas sur cette transformation. Les transformations de nos deux écoles existantes, on ne les a pas du tout oubliées ou mises de côté, aujourd'hui on présente le ROB 2023 et il n'a jamais été prévu que les transformations débutent en 2023. La première étape, ça a toujours été de construire le 3^e groupe scolaire qui permet d'alléger les deux autres groupes qui permettront de faire ces travaux. On ne transforme pas une école, et encore moins deux écoles simultanément en construisant en même temps une troisième école. C'est impossible. On a fait venir des architectes, des personnes techniques qui ont regardé ça, ce n'est pas possible de faire tout ça en une seule fois. Le meilleur moyen de le faire, c'était de construire d'abord une école dont on a besoin, transférer des élèves de toute façon amenés avec la carte scolaire à venir dans cette école qui va alléger mécaniquement les deux autres écoles et qui permettront d'accueillir ces travaux. Parce que les travaux ne vont pas se faire en deux mois d'été. Ce n'est pas du tout prévu qu'on annule ces transformations. C'est juste que là, au ROB 2023, ils n'ont pas leur place d'autant qu'on est en train de chiffrer précisément ces travaux. Donc aujourd'hui on n'a pas de chiffres précis à mettre en face, on est en train de finaliser cette étude. On peut donner des fourchettes mais ça n'a aucune valeur. Pour le moment, nous avons toujours prévu de faire ces transformations, difficile d'évaluer le calendrier précisément avec tout ce qu'on a vécu l'année dernière, entre la guerre en Ukraine, les hausses, l'inflation, maintenant les taux, etc., mais ce n'est pas annulé. C'est juste que là c'est difficile de l'intégrer comme ça dans un calendrier.

Monsieur le Maire

Madame Sauvaget, vous avez pris beaucoup la parole, normalement la règle veut qu'on pose une question et qu'on garde la parole... Mais allez-y, je vous en prie...

Madame Annie Sauvaget

Pour rassurer Julie Léonard, oui on avait tout à fait compris...

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, il est 21 h 30...

Madame Annie Sauvaget

Je suis désolée Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire

Pas de commentaire. Posez votre question.

Madame Annie Sauvaget

[...] L'ordre du jour est extrêmement chargé, vous avez la conséquence d'un ordre du jour extrêmement chargé [...] Ma question est : sachant que le montant du marché va augmenter, comment allez-vous réajuster cet effet sur un marché qui est déjà engagé ? Est-ce qu'il y a une augmentation également appliquée au projet de la crèche ? En gros, le marché public qui était engagé fin juillet va-t-il être modifié ? Comment allez-vous réajuster ça ?

Monsieur le Maire

Je ne peux pas répondre à cette question. Là on est à approuver les chiffres qui vous ont été présentés. Savoir s'il va y avoir un réajustement... Venez consulter le compte rendu de la commission des finances qui a duré 4 heures, vous aurez les réponses à toutes ces questions. Je ne peux pas répondre à une question sur une hypothétique modification d'un plan de financement dans quelques mois sur un sujet, ce n'est pas l'objet de ce soir. Je pense que nous pouvons maintenant constater que nous avons pris acte qu'un débat sur les orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif s'est tenu lors de la séance du 13 mars 2023.

Délibération n° 2023-06

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Monsieur André Dupon

Nous avons un groupement de commandes actuel qui nous lie à l'entreprise Convivio, qui à l'époque avait été souscrit entre les communes de Médan, Triel-sur-Seine, Morainvilliers et Orgeval. Ce groupement de commandes va s'achever avant les vacances scolaires. Il est donc nécessaire de relancer un nouveau groupement de commandes. Il se trouve que dans le groupement de commandes, seule la ville de Médan a décidé de ne pas y participer, pour des raisons qui ne concerne que la ville de Médan, par contre il y a trois communes qui continuent. Pour vous donner un ordre de grandeur, Triel c'est 1 200 repas par jour, Morainvilliers c'est 300 repas par jour et Orgeval 650 repas par jour. Ce qui est d'une importance relative et que des sociétés capables de fournir à ce niveau-là sont moins nombreuses que si on était sur des volumes inférieurs. C'est Orgeval qui va prendre la direction des opérations comme la dernière fois, en accord avec les communes environnantes et il est nécessaire, puisque ça devra passer en commission d'appel d'offre, de nommer un membre. En ce qui concerne l'opposition on a Jean-Luc Lesieur, pour la majorité on a Monsieur le Maire, Juliette Colin, moi-même, Pierre Gagnière et Gilles Picard.

Monsieur le Maire

Nous allons procéder au vote.

Monsieur André Dupon

C'est à bulletin secret ou à main levée. Je pense qu'on peut le faire à main levée, ça permettra de gagner de temps parce que ça ne posera pas de gros problèmes...

Madame Annie Sauvaget

Est-ce que vous pouvez rajouter d'autres conseillers de l'opposition ?

Monsieur André Dupon

Non. Parce que c'est la commission d'appels d'offres, elle a été élue.

Madame Annie Sauvaget

Il s'agit du jury, c'est ça ?

Monsieur le Maire

Non ! La personne désignée par la commune pour représenter dans le groupement de commandes. Cette la personne est choisie par Orgeval pour se rendre à la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire

Qui est d'accord pour la candidature de monsieur Gagnière ? [...] Qui vote pour la candidature de monsieur Lesieur ? [...]

Nous décidons... De constituer avec les communes d'Orgeval et de Morainvilliers, et avec le CCAS d'Orgeval, un groupement de commandes ayant pour objet des prestations de restauration collective.

Autorise monsieur le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ayant pour objet des prestations de restauration collective entre les communes de Triel-sur-Seine, Orgeval, Morainvilliers et le CCAS d'Orgeval. Proclame élu monsieur Pierre Gagnière, membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune d'Orgeval, en qualité de membre de la commission Ad'hoc du groupement de commandes. Dit que, d'un commun accord entre les futurs membres du groupement de commandes, la commune d'Orgeval est désignée en qualité de coordonnateur du groupement pour la passation du marché ou de l'accord-cadre, et pour son exécution jusqu'à son terme. Autorise ledit groupement de commandes à préparer la consultation, à engager et à conduire la procédure, puis à attribuer le marché ou l'accord-cadre à l'entreprise qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Charge monsieur le maire ou son représentant de transmettre la présente délibération ainsi que la convention constitutive du groupement signée aux communes de Morainvilliers, de Triel-sur-Seine et au CCAS d'Orgeval, afin qu'à leur tour elles délibèrent en ce sens si elles le souhaitent et ce, si possible avant le 31 mars 2023. Dit que les crédits sont inscrits au budget. Donne tout pouvoir au maire ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Cette délibération est adoptée.

Délibération n° 2023-07**OBJET: ASSURANCE CYBER - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS « INFORMATIQUE DE GESTION » SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE****Monsieur André Dupon**

Il s'agit de l'adhésion à la centrale d'achats informatique de gestion Seine-et-Yvelines numérique, à laquelle nous participons déjà. Mais il y a un nouveau volet qui se présente pour renforcer la sécurité, puisqu'il y a de plus en plus d'attaques et qu'il vaut mieux éviter d'avoir des blocages au niveau des circuits de la commune, donc il y a un nouveau volet qui s'inscrit au niveau de l'informatique de gestion alors que jusqu'à maintenant on était dans la sûreté électronique. Ce nouveau volet fait que nous pourrions donc utiliser les services de ce syndicat et il y a tout un tableau qui concerne les possibilités qui s'offrent, sachant que nous n'aurons pas de droit d'entrée puisque nous sommes déjà participants à ce syndicat. Donc il s'agit d'une nouvelle convention qui permettra aux bénéficiaires de commander des études et des prestations en lien avec la Cyber pour une durée de trois ans.

Madame Le Pellec-Muller

Nous avons bien noté qu'Orgeval adhère à cette centrale depuis 2021. Avant de produire un vote, on se posait la question de ce que nous a apporté la première expérience que nous avons eu, les bénéfices tirés en termes d'amélioration de la sécurité informatique de la ville, de notre adhésion de 2021 à cette centrale sur le segment sûreté électronique.

Monsieur le Maire

C'est facile. La première chose que ça nous a apporté, c'est une situation différente de celle de l'hôpital de Versailles et d'autres communes, qui ont été attaquées. Il se trouve que notre informaticien est dans la salle, donc bravo parce que c'est un gros boulot. Et sinon, en termes de validation de ça, je rappelle que l'on a eu un audit que j'avais demandé l'année dernière sur nos procédures où, mis à part un ou deux mots de passe légèrement à modifier, on avait un rapport très satisfaisant. Là il se trouve qu'il faut renforcer, mais ça va dans le bon sens. Bravo aux équipes pour ça.

Délibération n° 2023-08

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPERATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS RUE DE LA GARE

Monsieur André Dupon

La délibération de 2023-08 concerne un avenant à la convention de garantie d'emprunt pour l'opération de logements collectifs de la rue de la Gare. Or il se trouve que l'aménageur de l'époque a été racheté par une entreprise, et que la commune d'Orgeval avait apporté sa caution à l'emprunt que l'aménageur de l'époque, Domaxis, avait obtenu de la part de la commune. Il nous est demandé tout simplement de transférer cette caution auprès de l'entreprise qui a acheté et qui s'appelle Seqens.

Madame Annie Sauvaget

Les garanties d'emprunt, j'ai vu qu'elles étaient reprises maintenant par la communauté urbaine. Est-ce que ça vaut pour les nouveaux emprunts ou est-ce que les anciennes garanties d'emprunt incombent toujours à la commune ?

Monsieur le Maire

Les anciennes sont toujours à notre charge. Et effectivement, depuis le début du mandat nous n'en n'avons pas donné de nouvelles. Quelqu'un vote contre ? Qui s'abstient ? Nous sommes tous d'accord, merci pour cette unanimité.

Délibération n° 2023-09

OBJET : MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE D'ORGEVAL D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DU SIVU DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur Christian Juttau

On parle du projet du groupe scolaire et de crèche. C'est un projet qui a deux maîtres d'ouvrage, l'un est dans la commune pour le groupe scolaire, l'autre étant le SIVU. Le terrain sur lequel prend place ce projet appartenant à la ville, il faudrait mettre en place une convention entre la commune et le SIVU afin d'autoriser ce dernier à faire les travaux de la crèche. Il vous est proposé de voter à la faveur d'une convention que le maire pourra signer avec la présidente du SIVU pour que les travaux puissent commencer simultanément pour la crèche et le groupe scolaire. La convention a été annexée à la délibération, je suis ouvert à vos questions.

Monsieur le Maire

On prépare une séance de signature avec la présidente du SIVU et je vous promets de ne pas faire passer de notes de frais de restaurant. [...] Je vais faire payer le SIVU.

Madame Annie Sauvaget

J'ai une question sur la mise à disposition du terrain, d'éclaircissements sur le calendrier. On met maintenant à disposition du terrain au SIVU alors qu'on a signé en août un acte d'engagement pour le nom du SIVU, que le SIVU a accepté après la signature de la commune pour le SIVU, ensuite il y a une question de calendrier par rapport à l'obtention du permis de construire...

Monsieur le Maire

Par rapport aux travaux...

Madame Annie Sauvaget

Oui mais les travaux sont sur un terrain... Pour les travaux il faut un permis de construire ? [...] Donc ma question sur le permis de construire n'est pas hors sujet ?... Alors je mets les pieds dans le plat, parce que le permis de construire qui est accordé pour le groupe scolaire est à titre précaire. C'est

qu'on n'a pas le plus gros marché public. Le marché public groupe scolaire SIVU, qui est accordé... qui est le plus gros marché public de l'histoire d'Orgeval [inaudible] sur un permis de construire qui lui est précaire, les permis de construire précaires sont destinés à des constructions ayant vocation à être détruites... [...] il y a là quelque chose qui interroge, donc, je veux bien un éclaircissement.

29

Monsieur Christian Jutteau

La solution du permis précaire a été expliquée déjà depuis avril 2022, il y a eu des questions à l'occasion de la concertation du PLU et la réponse en particulier du GPS&O avait été extrêmement claire, à savoir que la solution était effectivement de mettre en place un permis précaire. Qu'est-ce qu'un permis précaire ? Il y a deux possibilités. Soit c'est pour une construction éphémère, et le bénéficiaire s'engage à remettre en état le terrain une fois qu'il a fini son activité ; deuxième option, le projet se fait sur un terrain dont le statut peut changer. On sait tous ici que le terrain réservé sur lequel a lieu cette opération est dédié aujourd'hui, et seulement aujourd'hui à l'extension du cimetière, et donc on a le droit de déposer un permis précaire le temps que le statut de ce terrain revienne à un statut normal, c'est-à-dire qu'on supprime l'emplacement réservé et sa destination. Et cette suppression d'emplacement réservé prendra effet à l'occasion de la modification du PLU qui fait l'objet de la délibération suivante.

Madame Aude Beschi

Merci à Monsieur Jutteau. Je vous avais posé précisément cette question, je vous avais demandé si vous aviez demandé à la CU GPS&O... [Hors de micro]

Monsieur Christian Jutteau

En théorie, le pétitionnaire s'engage à remettre le terrain en état, à la demande du propriétaire. Or il se trouve que le propriétaire c'est nous. Effectivement, on pourrait ne pas changer la destination. Ceci étant dit, il est préférable de faire les choses proprement. Donc on a demandé à la communauté urbaine de supprimer cet emplacement réservé afin que tout soit au carré.

Madame Aude Beschi

Je vous félicite de faire les choses proprement et correctement, a posteriori. Il est encore temps puisque de toute façon votre changement de destination va être demandé dans la délibération qui suit, pour le cas de l'urbanisme intercommunal 2023-10. C'est très bien de faire les choses correctement, c'est même ce qu'on vous demande. Mais le souci, c'est un problème de communication. Pourquoi avoir dit aux Orgevalais, de manière à faire passer le projet, qu'il n'y avait pas besoin de changement de destination, qu'il n'y avait absolument aucune difficulté ? Si nous n'avions pas eu ce souci-là, on n'aurait pas besoin de demander une révision du PLU...

Monsieur Christian Jutteau

Le premier point, c'est qu'on a demandé la suppression de cet emplacement réservé depuis le mois d'octobre 2021...

Madame Aude Beschi

Je vous ai posé la question bien avant...

Monsieur Christian Jutteau

Je dis en octobre 2021... Je pense que vous l'avez posée bien après. Et d'autre part encore une fois, il n'y avait pas une nécessité absolue à le faire. Ceci dit, je pense qu'il vaut mieux qu'on le fasse.

Madame Aude Beschi

C'est quand même toujours jouer sur les mots. Est-ce que ça rejoint l'expression « nos petits secrets » ? C'est très bien d'avoir des astuces et déposer un permis précaire pour gagner du temps sur les délais, etc. Mais ça n'est pas transparent pour les Orgevalais...

Monsieur le Maire

Où est le problème ? Il n'y a pas de question...

Madame Aude Beschi

Le problème, c'est la communication, les processus et les façons de faire.

Monsieur le Maire

Il y a une démarche administrative qui peut être faite de deux façons différentes. La formule « de toute façon le terrain nous appartient donc on est maître de sa destination et on le fait », et une deuxième plus propre, qui est de dire « on monte un dossier à la communauté urbaine ». Au moins on a quelque chose de parfait, de formidable. Mais on peut très bien faire l'un ou l'autre.

Madame Aude Beschi

Cette solution aurait dû être envisagée dès le début...

Monsieur Christian Jutteau

Je pense qu'on l'a envisagée dès le début 2022...

Madame Aude Beschi

Il faudra réécouter les enregistrements Monsieur Jutteau...

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de conséquences...

[...]

Madame Aude Beschi

Ça ne remet pas le projet en cause, personne ne discute du projet... Le problème, c'est la façon de faire et de communiquer. Ce n'est pas bien. C'est ma perception, je représente moi aussi des Orgevalais qui en parlent, c'est une chose à corriger. [...] Après, faire les choses légalement, bravo. Enfin.

Monsieur le Maire

Le vrai sujet sur la perception, c'est le mot « précaire ». On pense aux châteaux en Espagne alors que là il s'agit de l'aspect administratif.

Madame Aude Beschi

J'ai très bien compris quand j'ai vu que c'était un permis précaire. J'ai très bien compris où résidait la régularisation des procédés.

Madame Camille Allard

Je comprends tout à fait la remarque de madame Beschi. En revanche, ce n'est pas parce qu'on dit qu'on n'a pas besoin de faire quelque chose qu'on ne va pas le faire.

Monsieur le Maire

On n'est plus vraiment sur la délibération mais sur un dossier communication...

Madame Armande Le Pellec-Muller

En complément à ce qui vient d'être dit et des propos auxquels on souscrit. On a bien compris qu'il y avait une disposition juridique qui permet d'assurer la transition entre maintenant et le moment où au niveau de la GPS&O, l'ensemble des modifications soumises seront prises en compte au mois de septembre. La question qui se pose, en plus de ce qui a été dit, c'est est-ce que cette notion de permis de construire précaire vous permet d'avancer ? C'est-à-dire un vote de mise à disposition du terrain, au profit du SIVU peut-il être réalisé d'un point de vue juridique ? D'autre part, il faudra que dans la démarche un nouveau permis de construire soit demandé. Il y aura besoin aussi d'une enquête publique. Est-ce que tout ceci va faire que les délais que vous aviez initialement prévus seront rallongés ? Est-ce que la construction et les travaux que vous prévoyez de faire vont pouvoir débiter dans un contexte juridique borné ?

Monsieur Christian Jutteau

Une fois que cet emplacement aura été supprimé et que le nouveau PLUI sera mis en place, il faudra refaire un nouveau permis de construire identique au précédent mais qui ne sera plus précaire. Mais ceci aujourd'hui n'empêche pas de commencer les travaux puisque c'est un permis de construction en bonne et due forme. Donc il n'y a aucun frein pour signer cette convention de mise à disposition pour le SIVU, pour la crèche, et d'autre part pour commencer les travaux.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'approuver les termes de la convention de mise à disposition... Je pense qu'on va passer maintenant au vote Madame Sauvaget. D'approuver les termes de la convention de mise à

disposition d'un terrain entre la commune d'Orgeval et le SIVU de la petite enfance représentée par sa présidente madame Pascale Grenier et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe portant sur la mise à disposition de la parcelle cadastrée AH n°289 au profit du SIVU de la petite enfance. Qui souhaite voter contre ?... Qui s'abstient ?... Madame Beschi et madame Bion... Les autres sont favorables, merci beaucoup. Madame la Présidente, félicitations.

Délibération n° 2023-10

OBJET : PLUi

Monsieur Christian Juttau

[Slide 54] On est en phase finale de cette procédure de modification du PLUi, j'ai préféré faire un petit rappel sur le processus utilisé, elle a commencé depuis début 2021 et qui s'est scindée en deux phases. Une première phase en 2021, qui était plutôt une phase de travail avec les communes, une autre phase en 2022 plutôt dédiée à la concertation avec la population. Vous avez les principales étapes, vous avez quelques chiffres en dessous. 710 demandes de la part des communes, 484 contributions d'habitants de GPS&O dont 8 ou 10 d'Orgeval enregistrées.

[Slide 55] Vous avez la carte de toutes les demandes des communes. Arrive en tête Juziers, ils en ont 7, nous sommes en deuxième avec 21 souhaits d'évolution dans le cadre de cette procédure, et Conflans-Sainte-Honorine en 15. Le reste des communes étant entre 1 et 5 demandes d'évolution.

[Slide 56] Il est important d'avoir à l'esprit qu'une modification de PLUi n'est pas une révision. C'est-à-dire qu'on ne peut pas remettre en cause le règlement ni changer les chiffres. Tout ce qui est terrain agricole et naturel reste agricole et naturel. Il n'y a pas d'extension de l'urbanisation, il n'y a pas de changement non plus de règlement. Ces procédures concernent essentiellement des corrections d'erreurs, des ajustements de zonage ou des reprises concernant les OAP (orientation aménagement programmation).

[Slide 57] Toujours dans le cadre de cette procédure, les grands équilibres identifiés dans le PADD qui ont été retransmis ensuite dans le PLUi ont été concernés.

[Slide 58] Là vous avez ce qu'on appelle les 30 évolutions transversales. C'est-à-dire que ce sont des évolutions qui s'appliquent à l'ensemble des communes mais qui sont essentiellement des clarifications au niveau du règlement. Il y avait des phrases ambiguës, donc l'objet de ces évolutions a consisté à lever ces ambiguïtés.

[Slide 59] Aujourd'hui on en est là, on en est à l'avis des personnes publiques associées qui font partie des communes. On nous demande de se prononcer sur ces modifications. Ensuite aura lieu une enquête publique, aujourd'hui on a des dates prévisionnelles, depuis le mercredi 10 mai jusqu'au 12 juin. Il y aura donc une enquête publique sur les modifications avec une approbation prévue au niveau de la communauté urbaine d'ici décembre 2023 et une application en 2024.

[Slide 60] Qu'est-ce qui concerne Orgeval ? Je passe sur toutes les erreurs de typo, les corrections sur plan, etc. Nous avons créé des emplacements réservés, nous en avons supprimé aussi, dont celui du cimetière. On a travaillé avec Jean-Luc pour augmenter les protections paysagères, notamment autour des bâtiments dits remarquables et également au niveau des arbres, puisqu'on a classé ces arbres « remarquables ». On a changé également un zonage du côté de la rue de la Butte.

[Slide 61] Concernant les emplacements réservés. On en a supprimé, notamment sur la route des Alluets, au milieu vous avez l'emplacement réservé lié au cimetière, et le troisième on a supprimé l'emplacement réservé sur lequel se trouve le site des jardins familiaux. On en a ajouté. Un pour pouvoir élargir un peu la rue de la Buissonerie, on en a ajouté un autre pour faire un trottoir au niveau de la rue de Colombet, on en a ajouté un, c'est la troisième image, le grand quadrilatère bleu qui est

identifié comme emplacement réservé pour un futur cimetière. Pourquoi est-il là ? Parce que toutes ces demandes-là ont été faites en 2021. À l'époque on ne savait pas encore quel terrain serait choisi, quel terrain serait privilégié pour accueillir le futur cimetière. Il y avait à la fois des terrains qui avaient été choisis rue de Fresnes et qui aujourd'hui est un terrain sur rue des Corroyers. On le conserve néanmoins en tant qu'emplacement réservé. Au cas où, pour X raisons, le projet sur la route de Fresnes ne puisse pas se faire...

Monsieur le Maire

Rue de la Gare ?

Monsieur Christian Jutteau

C'est la prolongation sur la route de Fresnes, on a toujours un terrain qui sera réservé au futur cimetière, le terrain qui a été choisi et que Pascal présentera ensuite ne sera pas disponible. Le dernier emplacement réservé créé, je pense que tu pourras prendre parti aux interrogations d'Armande, vous avez donc sur la droite, un emplacement réservé qui a été créé aux droits de l'école Jean-de-La-Fontaine au cas où il faille agrandir cette école dans le cadre du plan de transformation, on a bien un emplacement réservé le long de la rue de Picquenard. Un emplacement réservé, c'est plus une provision. Ce n'est pas pour autant que cela se fera.

[Slide 62] Rue de la Butte, où on a fait une évolution de façon à respecter un peu plus le bâti existant, la situation à gauche est celle d'aujourd'hui, la situation à droite qui sera celle après la prise en compte des modifications du PLUi. Vous avez donc ici une zone que l'on appelle UDa3 qui correspond à une zone pavillonnaire diffuse par la route, ici vous avez une zone UAd qui est une zone urbaine dense. Il nous a semblé judicieux de passer ces zones-là et celles-ci en zones UDa3 de façon à avoir une constructibilité faible de ce côté-là de la rue de la Butte, notamment au niveau des hangars qui un jour aussi seront passés en habitation. Sur le plan « après », vous avez une zone UDa3 beaucoup plus grande avec une constructibilité plus faible.

[Slide 63] Je fais un petit zoom sur le patrimoine, on a repris également quelques textes sur la description des OAP, sur Farot-Maurer et de Duménil afin d'avoir un peu plus de marges de manœuvre pour répondre aux besoins. Il est important de bien garder à l'esprit le fait que lorsqu'il y a un chiffre sur une OAP il n'y a pas de prescription. C'est juste une orientation et les chiffres peuvent être interprétés à plus ou moins 20 %. Et en plus on a mis des protections, notamment sur Duménil, afin de conserver le mur, d'imposer un stationnement en sous-sol et de faire un dépannage le long de la rue de la Chapelle.

[Retour sur le slide 61] Je n'ai pas parlé du bois de Tessancourt. On a créé également un espace boisé classé afin de protéger cet espace-là dans l'éventualité d'un futur projet.

Madame Aude Beschi

Je demande une précision sur les conséquences de la protection patrimoniale ?

Monsieur Christian Jutteau

Les conséquences sont faibles. Ce n'est pas un classement au titre des bâtiments de France. S'il y a des évolutions, ce sera beaucoup plus serré et contrôlé mais en pratique on ne peut pas détruire ces bâtiments. Mais on a évidemment le droit de faire des évolutions.

Madame Sylvie Bion

Christian, tu vas changer le nombre de logements sur les OAP ? Tu vas densifier un peu plus ?

Monsieur Christian Jutteau

Non justement pas. Sur Farot-Maurer on passe effectivement de 30 à 50. Par contre du côté Duménil on est sur un cas un peu compliqué. Au départ c'était 45, et puis on a discuté avec le propriétaire foncier sur lequel il se situe une partie du projet, donc on avait un peu augmenté, c'était en 2021. Les négociations ont été rompues en 2022 et on a refixé un prix du foncier maximum avec l'EPFIF. Ce qui nous permet de redescendre le nombre de logements acceptables mais la communauté urbaine a dit qu'on ne pouvait pas trop changer de nombre maximum et qu'on pouvait étendre la fourchette. Je rappelle que les chiffres indiqués sont à titre d'orientation et on peut jouer sur les chiffres à plus ou moins 20 %. Et dans notre cas, puisque c'est une OAP et que la commune est maître

du jeu, on est plutôt sur le moins 20 %. Donc on revient sur les 45 logements initiaux. Je rappelle qu'il y avait une surface de plancher, donnée à titre indicatif, de 3 000 m² qui elle, n'a pas changé.

33

Madame Sylvie Bion

Mais alors pourquoi avoir inscrit 50 à 60 logements ?

Monsieur Christian Jutteau

Parce que c'est suite aux discussions avec la communauté urbaine qui ne voulait pas que l'on touche à ce chiffre de 60. Donc on a mis 50, de 50 à 60 en disant qu'on pourra jouer sur des -20 %. C'est juste une forme administrative. Mais notre engagement aujourd'hui, c'est bien de faire -20 %. Donc on reste...

Madame Sylvie Bion

Sur une densité de 45 logements. À vérifier. Donc tu t'engages à faire passer les 45 logements sur cette rue de la Chapelle.

Monsieur Christian Jutteau

Absolument. Je rappelle que la vocation de cette OAP, c'est une résidence intergénérationnelle. Ça ne bouge pas non plus.

Madame Annie Sauvaget

Pour le terrain ORG 64. Appartient actuellement à une propriété privée ? L'extension du cimetière ?

Monsieur Christian Jutteau

Il était d'accord pour nous le céder si on accordait la constructibilité sur un autre terrain qu'il possède.

[Réaction de la salle]

L'autre terrain est situé en zone N, donc non constructible.

Madame Annie Sauvaget

Je ne ferai pas de commentaire...

Monsieur Christian Jutteau

Mais ça ne change rien sur le fait que l'on conserve cet emplacement réservé pour un éventuel cimetière. C'est au cas où le premier site ne peut pas être retenu, on garde celui-là.

Madame Annie Sauvaget

On le garde sous le coude. Et qu'en est-il de l'extension du cimetière rue de Fresnes ?

Monsieur Christian Jutteau

Ce sera l'objet d'un débat une prochaine fois.

Madame Annie Sauvaget

Et à propos des maisons patrimoniales. Est-ce que les propriétaires sont avertis et est-ce que leur accord est demandé ?

Monsieur Christian Jutteau

Pas encore aujourd'hui, c'est pour cela qu'il y a l'enquête publique. L'ensemble de la procédure de modification du PLUi est soumis à enquête publique qui va se tenir du 10 mai jusqu'à la mi-juin.

Madame Annie Sauvaget

Donc elle est postérieure à cette délibération...

Monsieur Christian Jutteau

Oui.

Madame Annie Sauvaget

Donc les propriétaires n'ont pas été avertis avant.

Monsieur Christian Jutteau

Non.

Madame Annie Sauvaget

Les propriétaires seront avertis après.

Monsieur Christian Jutteau

Oui.

Madame Annie Sauvaget

C'est que j'ai entendu, dans l'explication que tu as fournie sur les conséquences de ce classement, deux choses contraires. Est-ce que les évolutions du bâti existant sont autorisées pour l'avenir ou extrêmement contrôlées et donc difficiles ?

Monsieur Christian Jutteau

Elles ne sont pas interdites, elles sont même autorisées, mais elles sont contrôlées effectivement. De façon à ne pas dénaturer.

Madame Annie Sauvaget

Donc les nouveaux propriétaires de ce patrimoine seront avertis en mai que s'ils voulaient construire une piscine ou une véranda, c'est non.

Monsieur Christian Jutteau

Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, j'ai dit que c'était contrôlé. Mais faire une piscine, ça ne pose pas de problème.

Madame Annie Sauvaget

D'accord. Les propriétaires actuels sont avertis que certaines évolutions de leur bâti risquent d'être interdites plus tard.

Monsieur Christian Jutteau

En fonction des projets, oui.

Monsieur le Maire

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Pas de vote contre. Abstentions ?... Délibération adoptée.

Délibération n° 2023-11

OBJET : PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL (PPGD)

Madame Pascale Grenier

La communauté urbaine a la compétence habitat et doit mettre en place un plan de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, qui est appelé le PPGD. Il sera valable pour six mois, il est défini les modalités de gestion partagée de demande de logement social, il vise à organiser et harmoniser les pratiques en matière d'accueil et d'information des demandeurs et de gestion des attributions de logement dans la perspective d'une meilleure transparence et responsabilisation vis-à-vis du demandeur mais également d'atteinte des objectifs d'attribution. Le plan détermine les actions auxquelles sont associées les communes, les organismes bailleurs, l'État, les autres réservataires de logements sociaux, les personnes morales intéressées comme les associations en lien avec bien sûr les thématiques du logement. Élaboré et suivi dans le cadre de la conférence intercommunale de logement, ce qu'on appelle le CIL, le projet de plan a été présenté en séance plénière le 9 novembre 2022. Ce projet est le fruit d'un travail partenarial avec les communes et la CU GPS&O depuis 2016, il y a eu plusieurs ateliers et thématiques qui ont permis de partager un état des lieux et des principes de base dont ce projet s'appuie. Le projet partenarial comprend 5 orientations et 12 fiches d'action qui seront approfondies au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan. Les thèmes traités de ces orientations sont : renforcer et partager la connaissance du parc social dans son interprétation et la demande des attributions de logement ; organiser un parcours clair pour le demandeur de logement et garantir l'accès à une information fiable de qualité et harmoniser sur l'ensemble du territoire ; partager entre les différents intervenants les informations concernant les demandeurs afin d'améliorer le rapprochement entre l'offre et la demande ; mieux prendre en charge les demandes de mutation et de relogement lié à la rénovation urbaine en

renforçant la coopération entre bailleur et réservataire ; organiser un partenariat pour une prise en charge partagée des demandeurs prioritaires dans le respect du principe de mixité sociale. Enfin, le projet de PPGD détaille l'organisation des instances, les modalités de pilotage, l'échéance, les indicateurs de suivi et l'évaluation du plan. Le projet, qui fait quand même 63 pages, est transmis pour avis aux communes membres qui disposent d'un délai de deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 avril, pour répondre. Ensuite, il sera passé au préfet et soumis à la convention du conseil communautaire. Nous en sommes à la première phase, c'est-à-dire la consultation des communes. Il est donc proposé au conseil municipal de donner un avis favorable ou défavorable. Pour ceux qui n'auraient pas lu les 62 pages, il vaudrait quand même mieux qu'on donne un avis favorable mais je ne veux influencer personne. Sur le projet de PPGD de la communauté urbaine, d'autoriser le maire à signer les conventions et autres documents relevant du PPGD, d'autoriser le maire à engager tous les moyens nécessaires à la participation aux actions du PPGD. Avez-vous des questions ?

Monsieur Pascal Sévec

Effectivement, les outils et processus qui seront mis en place devraient évidemment clarifier les diverses opérations que madame Grenier a détaillées. Néanmoins, Orgeval n'étant pas réservataire, cela exclut-il la commune de toutes participations aux attributions de logements en disposant de logements actuels et surtout des logements neufs à venir ?

Madame Pascale Grenier

C'est vrai, on n'est pas réservataires puisqu'on n'accorde plus nos cautions, on n'a plus de terrains à apporter à la construction. Cependant, on travaille déjà de cette façon avec la préfecture, avec nos bailleurs sociaux. Le seul point noir, c'était le travail avec la communauté urbaine. On avait essayé il y a à peu près un an et demi de travailler avec la communauté urbaine pour le projet que nous avons livré en bas de la rue Picquenard. Ils étaient venus, on avait fait trois séances de travaux avec eux au cours desquelles on avait aidé à monter les fameux trois dossiers pour chaque logement. Or il y a eu à peine un dossier qui avait été retenu, donc il avait été difficile de travailler avec la communauté urbaine et avec Action Logement. Donc ce projet de PPGD abonde dans le bon sens. On travaillera toujours avec la préfecture puisqu'en principe, quand il reste des logements, elle nous demande si l'on a des candidats à proposer, idem pour les bailleurs. Après, il faudra redévelopper nos liens avec la CU GPS&O et on espère que cette fois y arriver.

Monsieur Pascal Sévec

Je suis d'accord avec vous sur l'idée de redévelopper nos liens, mais la signature, comme vous l'avez rappelé, devant avoir lieu avant fin avril, il serait intéressant au niveau de la commune que soit rajoutée une mention particulière du style « une commune non réservataire participe et puisse intervenir et avoir son mot à dire systématiquement pour les attributions qui lui seront faites sur son propre territoire », que l'on ait la possibilité de discuter et d'échanger.

Madame Pascale Grenier

De toute façon on doit apporter une réponse puisqu'on nous demande nos commentaires, on va les faire. Si vous voulez me transcrire par écrit vos réflexions, comme on l'avait demandé à la commission, bien sûr elles seront transmises à la Communauté Urbaine.

Monsieur le Maire

Qui souhaite donner un avis favorable au projet de plan partenarial de gestion de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) de la Communauté Urbaine ?

D'autoriser le maire à signer les conventions et autres documents relevant du PPGD ; d'autoriser le maire à engager les dépenses et moyens nécessaires à la mise en œuvre par la commune des actions dont elle se saisit et relevant du PPGD et de dire qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne.

[...]

Délibération n° 2023-12

OBJET : SAISINE DE LA CU GPS&O EN VUE DE LA CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE

36

Madame Pascale Grenier

Le cimetière actuel comporte 1 240 concessions, réparties comme suit : 1 concession de 5 ans ; 80 concessions de 15 ans ; 339 concessions de 30 ans ; 155 concessions de 50 ans ; 79 concessions de 100 ans ; et 586 concessions perpétuelles. La législation funéraire dit qu'il faut 5 fois le nombre de tombes par nombre de décès. En 2022, on a enregistré 38 décès. Si on les multiplie par 5, on a 174 places que l'on devrait avoir. Il nous manque 154 places à Orgeval. Je vous rassure, très peu de communes ont le nombre suffisant. Parce que 5 fois le nombre de décès, si on avait 154 places dans notre cimetière on pourrait tenir comme ça une vingtaine d'années. Donc très peu de communes respectent la loi. Actuellement, toutes les concessions qu'on avait à reprendre ont été reprises. On a repris quatre concessions échues depuis plus de deux ans, il y a 0 concession depuis plus de deux ans et 17 concessions échues depuis moins de deux ans. Ça veut dire que la commune est à jour des reprises de ses concessions, donc on n'en reprendra pas d'autres, à moins de tombes particulièrement dégradées mais pour l'instant, les tombes dégradées ont déjà été l'objet d'une reprise.

L'extension du cimetière n'étant plus possible sur le terrain prévu à cet effet, il est proposé de saisir la communauté urbaine au regard de la situation de saturation observée pour solliciter la création d'un nouveau cimetière, qui dans le respect des dispositions du CGCT, sera intercommunal. La communauté urbaine en assurera l'investissement, le fonctionnement et prendra en charge l'ensemble des prestations et les coûts liés à la maîtrise d'ouvrage. C'est-à-dire l'acquisition pour l'occupation du foncier, les études, la réalisation des travaux et l'acquisition des équipements et la maintenance de l'ouvrage. Ainsi il est proposé de saisir la communauté urbaine à cet effet pour solliciter la création d'un nouveau cimetière.

Monsieur Philippe Cornille

Dans la présentation de la délibération, il est annoncé que l'extension du cimetière n'est pas possible. Moi je rectifierais pour dire que l'extension n'est plus possible. Étant donné les choix que vous avez faits pour modifier l'emplacement. Le nouveau cimetière sera donc intercommunal si j'ai bien compris ?

Madame Pascale Grenier

Oui.

Monsieur Philippe Cornille

Nous espérons tous qu'il sera mieux entretenu que la voirie.

Madame Pascale Grenier

On peut espérer. On va tout faire pour.

Madame Annie Sauvaget

Si je comprends bien, il ne restera rien à la charge de la commune en termes de compétences ou de coût ?

Madame Pascale Grenier

Si, l'ancien cimetière reste toujours aux compétences de la commune. Mais le nouveau passera sur les compétences de la CU.

Madame Aude Beschi

Intercommunal, est-ce que ça veut dire aussi que des habitants des autres communes concernées par cette intercommunalité pourront être inhumés dans ce cimetière ?

Madame Pascale Grenier

Oui.

Madame Aude Beschi

D'accord. Et nous avons repris des concessions perpétuelles récemment...

Madame Pascale Grenier

Oui.

Madame Aude Beschi

Je voudrais savoir ce que signifie aujourd'hui « perpétuel ». Je sais que ça ne dépend pas de vous, mais pouvez-vous nous éclairer sur ce point ? Ce que signifie « perpétuel » ? Pourquoi proposer de nouveau des tombes perpétuelles ?

Madame Pascale Grenier

On ne les propose plus.

Madame Aude Beschi

Ce sera fini. Dans le déclaratif que vous avez indiqué, on peut rayer cette mention « perpétuel » ?

Madame Pascale Grenier

Oui. Il n'y aura plus de tombes perpétuelles de proposées.

Monsieur le Maire

Je vous propose de passer au vote. Il s'agit de saisir la communauté urbaine GPS&O en vue de la création d'un nouveau cimetière. Qui vote contre ?... Qui s'abstient ?... Et le reste vote pour. Je vous remercie.

Délibération n° 2023-13

OBJET : FIXATION DU TARIF DU SPECTACLE « M'SIEUR OFFENBACH »

Madame Pascale Grenier

Afin de déduire les coûts pour la mairie, nous avons décidé de faire un programme annuel divisé en 2. Un premier programme qui s'étend de janvier à septembre et un deuxième programme qui reprendra septembre jusqu'à janvier de l'année prochaine et qui inclura la Semaine Bleue. Dans le cadre du premier programme que vous avez ici et qui a été remis à La Poste vendredi, les gens commenceront à le recevoir cette semaine, il y a un goûter-spectacle M'sieur Offenbach qui prendra place à l'espace Claude-Rich et il vous est demandé de voter un tarif de 10 € pour le spectacle qui aura lieu le 18 avril.

Monsieur le Maire

Il vous est proposé de fixer le tarif d'entrée au spectacle M'sieur Offenbach à 10 € par participant et de dire qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement. Quelqu'un veut voter contre ? S'abstenir ? Nous sommes tous d'accord.

Délibération n° 2023-14

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2021 DU SIVU DE LA PETITE ENFANCE

Madame Pascale Grenier

Le SIVU de la petite enfance, c'est le rapport annuel de 2021. Pour rappel, les communes qui représentent le SIVU sont Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers, Orgeval et Villennes, le syndicat a été créé le 6 janvier 2006 par arrêté préfectoral pour une durée illimitée. Le syndicat a pour objet la construction, l'entretien et l'exploitation des structures de multi accueil afin d'accueillir les enfants âgés de 0 à 4 ans dont les familles sont résidentes dans les communes citées auparavant. Le nouveau bureau syndical a été élu le 22 juillet 2020, j'ai l'honneur d'en être la présidente, Murielle Deloizy et Eva Séguy sont les vice-présidentes et nous sommes appuyées par des délégués syndicaux qui viennent des quatre communes.

Les multi accueils au nombre de 2 : la Clairefontaine, située sur la commune d'Orgeval, créée le 7 septembre 2009, et qui a 80 berceaux ; le multi accueil des Coccinelles situé sur la commune de Villennes, créé en 2017 et qui a 60 berceaux. Le comité syndical s'est réuni quatre fois, en mars, avril, octobre et le 13 décembre 2021. Pour la partie financière : les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2 458 654 €, elles ont été votées le 11 avril 2022 ; les recettes de fonctionnement sont évaluées à 2 518 482 € ; les dépenses d'investissement 162 884 € ; et les recettes d'investissement

à 137 610 €. Cela fait ressortir les résultats suivants : résultats de fonctionnement +59 828 € ; résultats d'investissement -25 270 €. Les résultats cumulés de fonctionnement fin 2021 +699 800 € ; résultats d'investissement +117 645 et donc un excédent global de clôture de 581 363 €. Les dépenses principales 2021 proviennent du contrat de gestion avec Babilou on a signé un contrat avec eux et c'est eux qui les exploitent. Ce contrat avec eux représente un montant de 2 324 253 € ; et pour les recettes de fonctionnement, outre la participation des familles évaluée à 725 445 €, celle des communes (moins Villennes qui est fiscalisée) 689 991 € et la participation de la CAFY à 1 258 185 €. En ce qui concerne l'investissement, c'est le remboursement en capital de l'emprunt pour 124 873 €, les travaux et acquisition des deux multi accueils 30 257 € ; et le relevé topographique pour le prochain multi accueil de Morainvilliers pour 7 750 €, ce qui constitue les dépenses. Les recettes proviennent essentiellement de la TVA pour 4 949 € qu'on récupère deux ans après. Fin 2021, la dette s'élève à 1 047 467 €.

Monsieur le Maire

On prend acte ?...

La délibération suivante, 2023-15 a été retirée...

Madame Pascale Grenier

Oui, le Pimms, qui était sous la coupe de la mairie, passe au CCAS. Le CCAS étant détaché de la Mairie, le président étant Monsieur Charnallet, il n'y a pas lieu de le présenter en conseil municipal mais en commission CCAS.

Délibération n° 2023-16

OBJET : FIXATION DU TARIF ET DES CONDITIONS D'ACCES AU SALON DU JEU VIDEO

Monsieur le Maire

La délibération suivante, 2023-16, Juliette Colin n'étant pas là je vais vous la lire. La fixation du tarif et des conditions d'accès du salon du jeu vidéo. Le salon du jeu vidéo aura lieu à l'espace Claude-Rich pour une première édition le 16 avril 2023, de 10 h à 17 h, avec un spécialiste de l'événement Vidéo Ludique et Sportif. La commune cible les amateurs de jeux vidéo et souhaite ainsi rassembler les petits et les grands autour d'une passion commune. Il vous est proposé de fixer le tarif d'entrée ainsi que les conditions d'accès de ce salon. La proposition est de fixer le tarif unique d'entrée à 5 € ; gratuité pour les moins de 3 ans ; en cas de désistement, pas de remboursement ; réglementer les conditions d'accès comme suit : billetterie uniquement en ligne avec paiement en carte bancaire ; l'accès au salon est conseillé aux plus de 5 ans compte tenu des jeux proposés ; tout enfant de moins de 12 ans devra être accompagné d'un adulte ; toute sortie sera définitive.

Quelqu'un souhaite voter contre ? S'abstenir ? Nous sommes tous d'accord.

Délibération n° 2023-17

OBJET : ADHESION A LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DES YVELINES

Madame Julie Léonard

Pour la 17 et la 18, je vais faire une explication globale même si on reviendra sur les deux délibérations. Elles sont complètement liées et concernent l'Espace de Vie Sociale qui a ouvert au mois de janvier, vous avez je pense tous eu l'occasion de voir cette salle. L'Espace de Vie Sociale, c'est avant tout un concept avant d'être une salle municipale. Ce concept d'Espace de Vie Sociale est grandement développé par la CAF, qui est venue nous présenter l'espace de vie sociale comme un des moyens de se faire accompagner en retour. C'est adhérer à la Fédération des Centres Sociaux des Yvelines qui nous permettront d'avoir accès à des formations, à des contenus pédagogiques et à des contenus de communication pour accompagner notre équipe en charge de l'Espace de Vie

Sociale. L'Espace de Vie Sociale, on va le voir après sur la deuxième délibération pour la CAF mais c'est pour devancer quelques questions sur cette première délibération, je vais vous expliquer surtout sur la deuxième, comment se passe cette première année de préfiguration d'espace de vie sociale. L'adhésion à la Fédération des Centres Sociaux concerne ce que je vous ai dit juste avant et ça coûte 1 500 € par an. Le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion à la Fédération des Centres Sociaux des Yvelines pour un montant de 1 500 € par an et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la demande d'adhésion pour la ville d'Orgeval à la Fédération des Centres Sociaux.

Monsieur le Maire

Est-ce que quelqu'un souhaite voter contre ?

Madame Armande Le Pellec-Muller

On a bien entendu, en tout cas pour cette première délibération, que cette adhésion permettait en fait d'accéder à des outils de formation et de communication, donc on aimerait en savoir un peu plus sur la question des formations. Quel type ? Combien ? Etc. Dans le même temps aussi, on ne peut pas s'empêcher non plus de faire une remarque. On a des projets intéressants, on trouve l'Espace de Vie Sociale très intéressant. Mais on s'interroge sur le fait qu'on doit toujours se faire accompagner pour finaliser des projets ou se former alors qu'en même temps, on recrute des personnes qui, au regard des profils qui nous sont proposés, ont des compétences. Donc on aimerait bien qu'il y ait une réponse à ces interrogations, en dépit du fait que cet Espace de Vie Sociale est intéressant.

Madame Julie Léonard

Pour répondre justement à ça, en effet on a la chance d'avoir des profils adaptés et compétents pour développer cet espace de vie sociale. C'est pour cela qu'il a si bien débuté, on a eu une excellente fréquentation du lieu, on est montés jusqu'à 50 personnes sur une journée voire plus, sur des samedis avec des événements. On a en effet ces compétences. Après, ce n'est pas parce qu'on a des personnes compétentes que l'on n'a pas besoin de les accompagner, surtout sur un projet aussi novateur. Aujourd'hui, les villes aux alentours de chez nous, je pense à Chambourcy, Villennes et d'autres villes similaires, n'ont pas d'Espace de Vie Sociale. Ce ne sont pas des espaces que l'on voit dans des villes comme Orgeval. Donc c'est un vrai choix politique de développer cet Espace de Vie Sociale et pour cela, on a besoin d'être accompagnés. Quand ce sont des choses nouvelles il ne faut pas se priver d'un accompagnement, que ce soit pour former les personnes sur place ou les élus qui vont porter le projet. C'est difficile de vous donner un contenu détaillé, sur le site de la fédération on va trouver pas mal d'informations, mais ça peut être des formations en ligne, en présentiel ; ça peut être aussi des interventions sur des salons... Il y a beaucoup de possibilités pour se former. Et ce tarif pour la mairie d'Orgeval comprend aussi bien les élus que le personnel qui vont faire vivre ce lieu. Ça c'est pour la partie fédération.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'approuver l'adhésion à la Fédération des Centres Sociaux des Yvelines pour un montant de 1 500 € par an et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la demande d'adhésion de la ville d'Orgeval à la Fédération des Centres Sociaux. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne, nous sommes d'accord. C'est voté.

Délibération n° 2023-18

OBJET : CANDIDATURE POUR ENTRER EN ANNEE DE PREFIGURATION POUR OBTENIR UN AGREMENT ESPACE DE VIE SOCIALE EN PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES

Madame Julie Léonard

La délibération suivante concerne la candidature pour entrer en année de préfiguration pour obtenir l'agrément espace de vie sociale en partenariat avec la CAF des Yvelines.

La CAF est venue nous présenter son fonctionnement et a, entre autres, pour objectif, au-delà de nous accompagner pédagogiquement, de nous attribuer une subvention d'aménagement. Il y a 50 000 € d'investissement pris en charge par la CAF sur tout l'aménagement, mobilier etc., et également une autre subvention qui n'est pas négligeable, de 23 000 € annuels pour le recrutement

équivalent à peu près à un temps plein pour faire fonctionner le lieu. Pour obtenir ces subventions et notamment cette subvention de fonctionnement récurrente, c'est tous les ans, il y a différentes étapes à respecter. La première étape, c'est cette année de préfiguration. Pourquoi cette préfiguration et pourquoi on ne commence pas directement sur l'espace de vie sociale ? Parce que le concept de l'espace de vie sociale est qu'il soit coconstruit avec les habitants. Et pour le coconstruire il y a une année de préfiguration où l'on va proposer des occasions aux personnes de venir sur cet espace de vie sociale. Pour autant, on ne construit pas une programmation de cette salle dans laquelle les gens viendraient en tant que consommateurs et nous là pour alimenter. Cette programmation va se coconstruire durant cette année de préfiguration avec l'équipe sur place, qui va monter ensuite un comité avec des habitants de manière à avoir des personnes en quelque sorte de conseil de cet Espace de Vie Sociale représentatives de la population qui feront vivre ce lieu. D'abord ces candidatures pour l'année de préfiguration qui permettent de pouvoir mettre sur orbite l'Espace de Vie Sociale.

Monsieur Philippe Cornille

Au-delà des mots tels que « projet d'espace de vie sociale », « inclusion sociale », « socialisation des personnes », « développement des liens sociaux », « cohésion sociale du bien vivre ensemble », « développement de la citoyenneté de proximité »... Beaucoup de mots. Maintenant, je pense qu'il y a la réalité du terrain et nous espérons la réussite évidemment. Au-delà des mots.

Madame Julie Léonard

C'est tout l'objectif de ce lieu. Pourquoi a-t-on choisi de réaliser un Espace de Vie Sociale à Orgeval ? C'est parce que justement on a l'ambition de ne pas être une ville dortoir, on veut que les gens se croisent et vivent ensemble. Et pour qu'il fonctionne il faut que ça vienne des habitants et que les gens se mélangent et poussent la porte. Aujourd'hui, on constate que beaucoup de gens poussent la porte. Des familles, des seniors, des plus jeunes, des moins jeunes, ça démarre plutôt bien. Et tout le monde ici peut être très fier de ce lieu.

Madame Annie Sauvaget

J'approuve l'idée et la destination de ce projet, maintenant on va suivre la réalisation avec tout l'intérêt que l'on porte à l'intention. Néanmoins, j'observe que l'esprit et l'organisation, de concertation avec les habitants, la structure du conseil d'administration se rapprochent de ceux d'un Tiers lieu et Julie Léonard comprendra ce que je veux dire puisqu'on avait évoqué ce sujet en 2020 je crois. Julie, quelle différence y a-t-il entre cela et un Tiers lieu ?

Madame Julie Léonard

On aura l'occasion d'en parler plus tard parce que l'on a la chance à Orgeval de vouloir développer les deux. Ce sont deux expressions très proches. Ici, l'Espace de Vie Sociale est géré par les services d'une mairie, qui a une vocation vraiment de lien social entre des associations, un lien ouvert à tous où il n'y a pas forcément de notions marchandes avec des entreprises privées. Sur un Tiers lieu, de la manière dont on le voit sur Orgeval en complément de cet espace de vie sociale, on voit plus un aspect de gestion qui, dans un premier temps, sera privé, où se rejoindront des associations mais également des entrepreneurs, des entreprises locales, de la vente de produits, de la restauration, avec une démarche plus commerciale. Alors que l'Espace de Vie Sociale n'a pas de démarche commerciale. Cela n'empêchera pas que l'on puisse faire des activités payantes sur un espace de vie sociale, comme on le fait à la mairie quand il y a la semaine des seniors, de faire payer des activités. Mais on n'a pas de vocation commerciale en tant que mairie. C'est vraiment là, la frontière entre les deux lieux.

Madame Annie Sauvaget

Merci beaucoup, vous avez bien souligné la différence importante entre la destination de cet espace de vie sociale et le tiers lieu qui est plus orienté vers des démarches commerciales, de coworking, etc.

Madame Julie Léonard

Je tiens à féliciter Hawa et N'Dyilia nos deux responsables de ce lieu, qui ont fait un très gros travail avec un très gros investissement, d'accueil, etc. et on a vraiment l'unanimité auprès des habitants qui y sont allés et qui nous ont fait des retours très positifs.

Madame Armande Le Pellec-Muller

Tout le monde se réjouit autour de cette dynamique, de ce projet autour des solidarités, évidemment il y a de l'intérêt pour notre ville. Y compris en comptabilisant le personnel en masse salariale, quel est le coût et l'engagement en termes de crédit financier pour accompagner ce projet, pour le faire vivre, plus l'adhésion à la fédération des centres sociaux ? Je suppose que pour porter notre candidature, nous avons une subvention mais nous avons aussi une contrepartie. Quel est le coût complet de cette opération ? Parce que je sais bien que sur le Tiers lieu en revanche, on en reparlera, la question du financement est très différente ?

Monsieur le Maire

Je ne peux pas vous répondre. On en reparlera en commission pour avoir des chiffres précis...

Madame Armande Le Pellec-Muller

Donc ce sont deux personnels, déjà...

Monsieur le Maire

On en reparlera, bien sûr ça fait l'objet d'un suivi complet mais il faut qu'on le voie avec une comptabilité presque analytique du projet complet. Je l'avais évoqué au début, quand on parlait du budget et des dépenses, je disais que l'Espace Claude-Rich ou l'Espace de Vie Sociale nécessitaient des coûts de fonctionnement spécifiques, qu'il fallait étudier dans la durée.

Madame Armande Le Pellec-Muller

Je rappelle juste que nous sommes en train de voter, dans le bleu. C'est-à-dire qu'on vote sur des projets ambitieux et intéressants mais on n'a aucune esquisse de financement.

Madame Julie Léonard

Il n'y a eu aucun recrutement aujourd'hui sur cette salle, parce que les deux personnes en charge du point accueil jeunes étaient déjà embauchées, déjà dans les effectifs et continuent cette mission sur le PAJ, elles ont pris cette mission en plus et on va certainement, en tout cas je l'espère, être amenés à compléter l'équipe pour assurer la réussite de ce projet. Et si l'on était amené à recruter une personne, elle serait prise en charge par la subvention de la CAF.

« Intervention hors micro »

Madame Julie Léonard

C'est exactement ce que l'on vient de dire.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'approuver le dossier de candidature « Année de préfiguration pour obtenir l'agrément Espace de vie sociale » ; d'autoriser le maire ou son représentant à solliciter les financements auprès de la caisse d'allocations familiales des Yvelines ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Nous sommes d'accord.

Délibération n° 2023-19

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DU TROISIEME GROUPE SCOLAIRE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Madame Nadine Jutteau

Il s'agit de demander une subvention pour la construction du troisième groupe scolaire au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. La DSIL a été créée en 2016 pour apporter un soutien aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, la fiscalité propre, dans leurs projets d'investissement. La circulaire adressée par le préfet des Yvelines, en date du 13 février 2023, précise les orientations de la DSIL au titre de 2023. Les opérations éligibles au financement de la FSIL au titre des grandes priorités thématiques d'investissement, sont : 1) le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique, et le développement des énergies renouvelables ; 2) la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ; 3) le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la

construction de logements ; 4) le développement du numérique et de la téléphonie mobile ; 5) la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ; 6) la réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants.

Le projet de construction d'un groupe scolaire s'inscrit dans les projets éligibles au titre de la priorité numéro 5 de par sa nature, et numéro 6 au regard de l'accroissement du nombre d'habitants. Un marché de conception et réalisation a été lancé afin de retenir un groupement en charge de la conception et des travaux. La société OBM, attributaire de ce marché, a déposé une demande de permis de construire le 21 septembre 2022, qui a été délivré le 18 janvier 2023. L'ouverture est prévue en janvier 2024 et le début des travaux en fin d'année 2022. Le coût de cette opération qui comprend la conception de l'équipement pour 1 411 080 € HT, et la construction et transfert de l'équipement pour 12 996 600 € HT, hors maintenance annuelle de 102 684 € HT, fournitures de classes provisoires pour 60 270 € HT et installation de panneaux solaires 358 568,40 €. Hormis la fourniture des classes et l'installation de panneaux solaires, le total s'élève à 14 407 686 € HT, soit 17 289 216 € TTC. Ni le plafond de la dépense, ni le taux de subvention ne sont fixés. Cependant, le montant plafond de la dépense subventionnable, toutes subventions confondues, est limité à 80 % du montant total du projet.

Ainsi, il vous est proposé de présenter une demande de subvention pour cette opération à hauteur de 1 500 000 €. La commune a sollicité sur cette opération l'aide de la région au titre du contrat d'aménagement régional, subvention en cours d'obtention pour un montant espéré de 1 100 000 €, et celle du département dans le cadre du contrat de proximité Yvelines+ où la subvention maximale attendue est de 1 000 000 €. Une aide de la CAF des Yvelines sera également mobilisée, à hauteur de 300 000 €. Les crédits étant destinés aux projets inscrits dans les contrats de relance et de transition énergétique, le projet de construction d'un troisième groupe scolaire sera inscrit, par avenant, au CRTE porté par la communauté urbaine.

Madame Armande Le Pellec-Muller

Entre ce qui est présenté par Nadine Jutteau et le tableau présenté dans le ROB, on a 4 M€ d'écart... ? [...] Si je regarde et que je fais la somme des demandes de subvention récapitulées dans le document de délibération, il me semble que j'arrive à 3,9 M€ et je croyais qu'on attendait 3 M€ au total de subventions à travers l'ensemble des démarches. Mais c'est juste pour préciser.

Madame Nadine Jutteau

Au niveau des subventions, en ce qui concerne la subvention de la Région, quand on a fait la demande de la subvention à la Région, le montant maximal qu'on pouvait obtenir, c'était 1,5 M€. Mais on savait qu'on ne les aurait pas, c'est le maximum. Les contacts qu'on a à la Région nous laissent penser qu'on va obtenir 1,1 M€. Le dossier passera en commission le 28 ou 29 mars. Mais c'est un contact oral à la Région qui nous laisse penser qu'on aura 1,1 M€. Pour les autres, le Département, le dossier est en cours de réalisation. Pour la CAF, les 300 000 € c'est quasiment une certitude ; la Région et le Département, c'est pareil. 1 M€, c'est un maximum.

Les premiers renseignements qu'on avait donné sur les subventions ne comportaient pas le dossier de la DSIL.

Dans le dernier, je ne sais pas.

Madame Christa Nizet

Dans le tableau présenté dans le ROB, toutes les subventions n'étaient pas indiquées. On a saisi cette semaine le reste des recettes. Donc par mesure de prudence, on n'a pas tout inscrit dans le ROB. Mais on espère avoir plus de subventions.

Madame Nadine Jutteau

Je ne sais pas si vous avez entendu, mais dans le début du texte, on a eu les renseignements le 23 février 2023 et il fallait boucler le dossier pour le 10 mars. Donc on peut remercier Sandrine Le Ruyet qui a travaillé d'arrache-pied pour arriver à déposer le dossier dans les temps.

Madame Annie Sauvaget

J'ai une remarque sur la possibilité ou non de commencer les travaux. Pour deux raisons : la première, c'est le calendrier des modifications du PLUi qui a été évoqué tout à l'heure, la mise en œuvre de la suppression de l'ERP sera mise en œuvre en 2024...

Monsieur le Maire

Madame Sauvaget, vous êtes hors sujet...

Madame Annie Sauvaget

Je suis sur le sujet de l'école... Alors je vais poser la deuxième partie de ma question...

Monsieur le Maire

Là c'est important de savoir quelles sont les modalités d'obtention de la subvention, c'est ce que nous votons... Vous avez eu de détail des subventions sur la Région, des difficultés des subventions sur le Département. Là, pour la DSIL, cela mériterait presque une réflexion sur ce sujet-là. Parce que, autant sur la Région et le Département elles sont courantes, autant sur la DSIL elles sont compliquées. On a eu un refus l'année dernière. Donc toutes les questions sont bonnes sur ce sujet-là. « Que comptez-vous faire ? », « pensez-vous l'avoir ? », « est-ce qu'il ne faut pas découper le projet ? » ... Si, il faut découper le projet. Il faut travailler sur ces sujets-là, c'est un problème. C'est une délibération qui engage nos relations avec la Préfecture et la Sous-préfecture, pour des montants significatifs. Donc les Orgevalais et les membres du conseil attendent peut-être un peu de précisions sur cette délibération. Alors avez-vous quelque chose à dire sur la demande de subvention à la Préfecture au titre de la DSIL ?

Madame Annie Sauvaget

Complètement. Ma première remarque était celle-ci : 2024. Et justement, je suis en plein sur les conditions d'obtention de ces subventions. Il y a deux conditions suspensives. La condition suspensive au dépôt des dossiers à l'obtention des subventions de la Région et du Département est celle que j'ai évoquée au mois de décembre, au moment où l'on a voté l'autorisation de demande de subvention. Il est interdit de commencer les travaux avant la réponse du Département et de la Région. Cette remarque vaut également pour la DSIL, avec quelque chose d'encore plus accentué - parce que j'ai lu le dossier de modalités de demande de ces subventions - l'exigence est la même : aucune mise en route de l'intervention avant le dépôt des dossiers...

[...]

Monsieur le Maire

Vous nous rappelez les conditions de lancement des travaux connus de tous les services et de tous les élus depuis le début et bien entendu, il n'y aura pas de commencement sauf si l'on a une lettre de la région (que nous avons déjà) nous disant que l'on peut commencer les travaux dès maintenant si on le souhaite. Il n'y a rien de nouveau dans votre question.

Madame Annie Sauvaget

Si, il y a une nouveauté, c'est que vous nous annoncez que vous avez une réponse de la Région... Si, c'est le sujet... [interruption...] La DSIL interdit dans sa demande, dans le dépôt du dossier que vous avez pu lire comme moi, j'ai fait l'effort d'aller le chercher en Préfecture et je l'ai trouvé, la DSIL interdit dans le dossier de dépôt de demande de subvention TOUT début d'intervention. Et elle enregistre comme début d'intervention la signature de l'acte d'engagement. Donc on fait des demandes de dossier de subvention avec un calendrier qui ne correspond absolument pas aux demandes exigées. À savoir ne rien avoir commencé avant le dépôt des dossiers. Et l'acte d'engagement signé au mois d'août, je le répète, est considéré par la DSIL comme un début d'intervention. Donc je ne vois pas du tout comment vous allez commencer les travaux sur une demande de subvention qui semble irrecevable.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup.

D'autres questions ?... Donc le projet de délibération qui vous est proposé est de décider de présenter un dossier de demande de subvention pour la construction du troisième groupe scolaire dans le cadre de la programmation DSIL 2023 et de s'engager à financer l'opération de la façon suivante (subventions en cours d'obtention ou sollicitées) : Région 1 100 000 € (en cours d'obtention), Département 1 000 000 €, et la CAF 300 000 € ; de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local au montant de 1 500 000 € ; de s'engager prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ; dire qu'il a été demandé à la communauté urbaine d'inscrire ce projet de construction de groupe scolaire dans le cadre de son

contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) ; dire que les crédits sont prévus au budget de l'année en cours et d'autoriser le maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération. Quelqu'un souhaite-t-il voter contre ?... Deux personnes. Qui s'abstient ? Six. Et les autres sont favorables.

C'était la dernière délibération. Merci beaucoup. Vous avez compris que nous avons fait un changement important à la direction générale des services et qu'il fallait que l'on puisse s'adapter pour avoir quelque chose de cohérent et que notre nouvelle directrice générale – que je félicite pour ce premier dossier d'ailleurs – puisse assurer pleinement ce premier conseil.

La séance est levée à 23h20

Fait à Orgeval, le 13 mars 2023

Le Maire,

Hervé Charnallet



Le secrétaire de séance,

Pascal Sévec